Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9370145
Centre d'intérêt : 140

"De la croissance et des chantiers" : plan de travail 1992-1993 / Cégep de Drummondville. -- Drummondville : Le Cégep, 1992.
110 p. ; 28 cm.

ISBN 2-920169-65-3

Vedette(s)-secondaire(s) : Cégep de Drummondville

Descripteur(s) : Plan de travail • Développement de programmes • Aide à l'apprentissage • Projet éducatif • Organisation pédagogique • Organisation administrative • Français (Langue) • Services pédagogiques • Education des adultes • Services aux étudiants • Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce plan de travail réfère à 65 dossiers ou projets émanant de toutes les instances du cégep. Il distingue les dossiers dits "institutionnels" des dossiers dits "sectoriels". Les dossiers institutionnels correspondent aux grandes priorités d'action du collège. On y retrouve le développement des programmes qui porté sur l'évaluation et l'implantation des programmes et des centres spécialisés; l'aide à l'apprentissage qui rapporte les expériences d'encadrement et d'aide aux élèves; le projet éducatif où l'on retrouve les orientations générales, principes d'action et interventions du collège. Les dossiers sectoriels rapportent les objectifs et actions que se sont fixés les services et Départements: Comité institutionnel de la langue, direction générale, services pédagogiques, services pédagogiques (départements et services), éducation des adultes, service des affaires étudiantes, services du personnel et services administratifs.

Type de document :

"DE LA CROISSANCE et DES CHANTIERS"

plan de travail 1992-1993

Cégep de Drummondville
960, RUE SAINT-GEORGES, DRUMMONDVILLE (QUÉBEC) J2C 6A2
TÉL.: (819) 478-4671
TÉLÉCOPIEUR: (819) 474-6950

septembre 1992

137045

"DE LA CROISSANCE ET DES CHANTIERS"

PLAN DE TRAVAIL 1992-1993

Cégep de Drummondville
Septembre 1992

"DE LA CROISSANCE ET DES CHANTIERS"

Table des matières

INTRODUCTION..... 9

DOSSIERS INSTITUTIONNELS

A - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU COLLÈGE - PHASE III

1.- DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES

1.1 Évaluation du programme de techniques de bureau..... 15
1.2 Enseignement universitaire en musique - étude de faisabilité..... 16
1.3 Implantation du nouveau programme de sciences de la nature..... 17
1.4 Réorientation des programmes de lettres et de langues... 18
1.5 L'avenir du programme de danse..... 19
1.6 La révision des programmes de musique..... 20
1.7 Définition de programmes (crédités temps partiel) offerts à l'éducation des adultes - orientation d'une offre de programmes..... 21
1.8 Voies de sortie en techniques administratives..... 22
1.9 Centre de technologies musicales..... 23
1.10 Étude de pertinence en gérontologie..... 24
1.11 Programme Alternance travail-études..... 26
1.12 Implantation du nouveau programme de sciences humaines.. 27
1.13 Poursuite du projet du Centre d'entrepreneuriat..... 28
1.14 Développement des programmes de technologies de l'automobile..... 29
1.15 Centre de services aux entreprises..... 31

2.- AIDE À L'APPRENTISSAGE

2.1 Encadrement de la clientèle de 1re année du programme de techniques administratives..... 35
2.2 Encadrement des élèves de 1re année du programme d'informatique..... 36
2.3 Expérience de cours jumelés en français..... 37
2.4 Centre d'aide en français..... 38
2.5 Aide à l'apprentissage : orientations et voies d'action. 39

2.- AIDE À L'APPRENTISSAGE (suite)

2.6 Encadrement des élèves de 1re année en techniques de bureau..... 40
2.7 Encadrement des élèves de 1re année du programme d'électrotechnique..... 41

3.- PROJET ÉDUCATIF

3.1 Revue des orientations générales et principes d'action.. 45
3.2 Cadre de référence institutionnel sur la formation fondamentale..... 46
3.3 Mémoire à la Commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial..... 48
3.4 Planification stratégique des services aux adultes..... 49
3.5 Création d'une fondation..... 50

B - PROJET D'AGRANDISSEMENT

4.1 Formulation d'un concept et identification des besoins.. 53
4.2 Suivi de l'élaboration des plans de construction..... 54

DOSSIERS SECTORIELS

5.- COMITÉ INSTITUTIONNEL DE LA LANGUE

5.1 La concertation régionale..... 57
5.2 Revue de la politique du français écrit et parlé..... 58

6.- DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Gestion documentaire..... 61

7.- SERVICES PÉDAGOGIQUES

7.1 Normes et exigences particulières à l'admission..... 65
7.2 Informatisation du calcul de la tâche..... 66
7.3 Droits et responsabilités des élèves..... 67
7.4 Élaboration et mise en place d'une politique d'évaluation des enseignements..... 68
7.5 Disponibilité des enseignantes et des enseignants..... 69
7.6 Politique sur l'offre de cours..... 70
7.7 Informatique de pédagogie..... 71
7.8 Le Mérite éducatif..... 72

8.- SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)

8.1 Les axes de développement des ressources didactiques.... 75
8.2 Informatisation du Centre de documentation..... 76
8.3 Département d'éducation physique..... 77
8.4 Département des sciences humaines..... 78
8.5 Département de soins infirmiers..... 80
8.6 Département des arts, langues et lettres : réflexion sur les cours de la séquence en français..... 81
8.7 Département de techniques administratives..... 82
8.8 Département de T.E.E.I. : promotion du programme..... 83
8.9 Département d'électrotechnique : expérimentation du nouveau programme..... 84
8.10 Enseignement de la philosophie au collégial..... 85
8.11 Concrétisation des contenus minimaux en philosophie et de la séquence des habiletés intellectuelles..... 86
8.12 Science, on tourne !..... 87
8.13 Passerelle secondaire-collégial en sciences..... 88
8.14 Encadrement particulier des nouveaux élèves en musique - automne 1992 (secteur pré-universitaire)..... 89

9.- ÉDUCATION DES ADULTES

9.1 Réorganisation du Service - phase II..... 93

10.- SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

10.1 Unification et informatisation des questionnaires de relance des secteurs général et professionnel..... 97
10.2 Étude des besoins en documentation audiovisuelle pour l'aide financière..... 98
10.3 Monographies pour l'information pédagogique..... 99
10.4 Révision du protocole d'entente avec le Coop..... 100
10.5 Implantation d'un nouveau système informatique au S.A.E. 101
10.6 Information scolaire dans le domaine des sciences humaines..... 102

11.- SERVICES DU PERSONNEL 105

11.1 Accès à l'égalité..... 106
11.2 Élaboration d'un guide d'opérations.....

12.- SERVICES ADMINISTRATIFS

12.1 Projet de règlement sur la sécurité des biens et des personnes..... 109
12.2 Informatique de gestion - plan triennal..... 110

INTRODUCTION

"DE LA CROISSANCE ET DES CHANTIERS"

PLAN DE TRAVAIL 1992-1993

CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

"De la croissance et des chantiers", voilà bien un titre qui évoque la situation prévalant au Cégep de Drummondville au moment d'aborder l'année scolaire 1992-1993. Voilà aussi ce que le plan de travail reflétera à travers 65 dossiers ou projets émanant de toutes les instances et forces vives du Cégep. Il sera donc question de **croissance** (c'est stimulant!) et de **chantiers** pour y répondre (c'est plein de défis professionnels!).

Premier indice de **croissance** : le vingt-cinquième anniversaire de la création du réseau des cégeps au Québec. Cela dépasse nos murs, bien sûr, mais le Cégep de Drummondville est partie prenante de ce réseau original et entend y occuper toute sa place. Le grand **chantier** associé à cette étape sera sans doute la Commission parlementaire de l'éducation qui se penchera sur l'avenir de l'enseignement collégial au Québec. Les cégeps seront sur la place publique, à n'en pas douter. Selon le voeu même de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, tout est sur la table. L'avenir des cégeps n'est pas compromis, même si d'aucuns proposent leur disparition, mais des changements importants sont à prévoir au tournant de ces noces d'argent. Le travail colossal du Conseil des collèges suite à des études poussées et à une large consultation de l'ensemble du milieu québécois a dessiné la grille d'analyse qui sera difficilement contournable en Commission parlementaire. Le début de l'année sera donc marqué par des travaux de réflexion et d'expression de points de vue s'inspirant d'expériences variées et visant un avenir encore meilleur pour l'enseignement collégial. Le Cégep s'inscrira dans cette foulée en proposant un mémoire qui s'appuie sur l'expérience vécue à Drummondville et qui fera état de problématiques, de réflexions et de solutions rencontrées ou réalisées dans notre milieu.

La **croissance** la plus fondamentale au Cégep de Drummondville tient à la mise en oeuvre du troisième volet de son plan quinquennal de développement des programmes d'enseignement. Dans le plan de travail qui suit, cet objectif conduit donc à un **chantier** de premier ordre. Il constitue ce que la tradition des dernières années appelle le premier **dossier institutionnel**. Par distinction avec les **dossiers sectoriels**, un **dossier institutionnel** vise à rallier les plus larges contributions possibles des divers intervenants et intervenantes et à le faire progresser de façon prioritaire.

Cette phase III du plan quinquennal se divise en trois parties regroupant des dossiers portant sur le développement des programmes d'enseignement comme tels, sur l'aide à l'apprentissage et sur le projet éducatif. Depuis l'adoption du plan de développement des programmes d'enseignement en 1990, il est normal que les travaux menés depuis, tout en s'inspirant de certaines pistes énoncées dans le plan à long terme, commencent à susciter des projets nouveaux qui rejoignent davantage les démarches ultérieures au plan quinquennal que le plan lui-même. C'est ainsi qu'un certain nombre de projets sont en continuité étroite avec les travaux des récentes journées pédagogiques afin d'actualiser ou de pousser plus loin les études de ces temps forts de la vie pédagogique. Au total, 27 projets viendront préciser, en 1992-1993, ce noyau ferme de l'action éducative du Cégep de Drummondville. Heureusement que ce ne sont pas les mêmes personnes qui réalisent tous ces projets. L'engagement de presque tous les services et départements à souscrire au plan de travail du Cégep constitue une richesse considérable qui apporte ses fruits aux usagers ultimes de cette action éducative concertée, les élèves eux-mêmes. Cet engagement collectif, tout exigeant et contraignant soit-il pour ses auteurs, rapporte finalement à ceux et celles qui y participent. L'information partagée avec les collègues, les échanges qu'elle suscite ou les complémentarités professionnelles que cette participation engendre créent un sentiment de travail en équipe, de contribution à un tout concerté et brisent la solitude trop souvent déplorée de la profession d'éducatrice ou d'éducateur. Dans ce noble métier, voilà une récompense intrinsèque dont personne ne doit se passer plus longtemps! Invitation (à peine voilée) à devenir gens de **chantier** dans ce cégep dynamique et plein de **croissance**. Et pourquoi pas, **les chantiers de la croissance**?

Le plan de travail, faut-il le rappeler, porte exclusivement sur les objets prioritaires ou de développement, c'est-à-dire, sur ce qui se fait au-delà des activités courantes d'enseignement, de support pédagogique ou de gestion. Ces dernières activités n'en sont pas moins importantes pour autant, mais elles n'entrent pas dans le cadre de la présente planification du développement. Ceux et celles dont les responsabilités professionnelles ne sont pas liées directement au plan de travail sont toutefois invités à se tenir informés de la planification et de l'évolution des projets. Certaines contributions occasionnelles peuvent aussi s'avérer fort utiles. Et qui sait si l'appétit ne viendra pas en mangeant?...

On ne l'a pas oublié! Il est une autre **croissance** qui n'échappe pas à notre réalité. **Croissance** au sens littéral, cette fois, celle de l'effectif étudiant. Ça pousse chez vous? Jugez-en par vous-même. Il y a moins d'une année, le Cégep déposait à la D.G.E.C. un devis pédagogique pour les dix prochaines années justifiant un projet de construction devant loger 1 800 élèves, y incluant une marge de jeu de 10 %. Le nombre d'élèves exprimé en équivalents à temps complet (E.T.C.) partait de 1 659 en 1991 et devait se situer à 1 771 en 1992. La réalité sera un effectif supérieur à 1 825 E.T.C. En conséquence, vous connaissez le **chantier** qui va suivre. Au sens littéral, là aussi.

Dès l'assemblée du Conseil d'administration qui adoptera ce plan de travail, les administrateurs seront appelés à procéder à l'engagement des professionnels qui assisteront le Cégep dans la réalisation du projet de construction de la phase III de l'édification de notre campus. Compte tenu de l'ampleur du projet, ce **chantier** va constituer le second dossier institutionnel en 1992-1993 et l'année suivante. L'année en cours en sera une axée sur la préparation des plans et devis et sur l'établissement de l'estimé des coûts. Le vrai **chantier** devrait débuter à la fin du printemps ou à l'été 1993. La collaboration de plusieurs membres du personnel sera requise pour assurer au mieux la fonctionnalité des locaux et de leur agencement, mais que l'on soit rassuré, la contribution à l'édification du vrai **chantier** ne sera pas sollicitée, cette fois!

Un mot de présentation maintenant des dossiers sectoriels. Malgré leur envergure plus restreinte à l'échelle du Cégep, ils n'en constituent pas moins une somme imposante d'objectifs et d'actions que se sont fixés les services et départements. Ils partent d'un souci éducatif, de préoccupations d'amélioration de services aux élèves ou au personnel ou d'une recherche d'un fonctionnement meilleur qui sont tout à l'honneur des responsables de ces dossiers. En regardant chacun de ces projets individuellement, on constatera facilement qu'il s'agit là d'autant de **chantiers** qui correspondent à des visées de **croissance** ou encore, qui répondent à des situations de **croissance**. Somme toute, au Cégep de Drummondville, ce plan de travail annonce une année qui sera marquée du sceau

"DE LA CROISSANCE ET DES CHANTIERS".

I.- DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES

DOSSIER	1	DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.1	ÉVALUATION DU PROGRAMME DE TECHNIQUES DE BUREAU

Résumé de la problématique

Tel que mentionné à la page 63 du "Plan de développement des programmes" du Cégep de Drummondville, c'est au rythme d'une démarche institutionnelle par année que le Cégep envisage soumettre ses programmes existants à l'analyse et à l'évaluation. Il était aussi planifié alors que le programme de techniques de bureau serait évalué en 1992-1993.

C'est pourquoi la direction des Services pédagogiques, de concert avec le Département de techniques de bureau, entend procéder à l'évaluation de ce programme. L'objectif est de percevoir la réalité du programme offert et de connaître les attentes des divers intéressés aux apprentissages et aux enseignements reliés à ce programme. Cette évaluation devient aussi un des éléments importants du plan de relance de ce programme soumis à la D.G.E.C. en juin 1992. En effet, il devient impérieux pour le Cégep de faire la preuve de sa capacité à maintenir le seuil de viabilité requis par le M.E.S.S. pour conserver le droit d'offrir ce programme à Drummondville. Les données des dernières années confirment en effet que ce programme est sous le seuil de viabilité avancé par le Service des programmes de la D.G.E.C.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Procéder à la création d'un comité ad hoc d'évaluation du programme de techniques de bureau (septembre 1992).

2. Identifier les objets d'évaluation ainsi que la démarche à entreprendre : étapes du processus, calendrier, répartition des tâches (septembre 1992).

3. Procéder à l'élaboration des questionnaires d'évaluation (automne 1992).

4. Procéder à la cueillette, au traitement et à l'analyse des données (avril 1993).

5. Rédiger le rapport d'évaluation et le déposer à la direction des Services pédagogiques (mai 1993).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Donald Grondin
Murielle Cyrenne
Département de tech. de bureau
Comité ad hoc d'évaluation

DOSSIER	1	DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.2	ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN MUSIQUE - ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Résumé de la problématique

À l'instar du Cégep de Saint-Hyacinthe qui, dès cette année, dispense la première année universitaire des programmes de l'école Polytechnique de l'Université de Montréal, le Cégep de Drummondville envisage la possibilité d'implanter les programmes de la première année universitaire dans le champ de l'enseignement de la musique. C'est pourquoi, la direction des Services pédagogiques du Cégep a pour mandat de procéder à l'étude de faisabilité de cette implantation en association avec l'U.Q.T.R.

Cette alliance université-cégep apparaît une piste intéressante à explorer pour les élèves inscrits en musique pré-universitaire compte tenu du fait que l'U.Q.T.R. se spécialise dans ce type d'enseignement.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Contacter les responsables universitaires de l'U.Q.T.R. dans la perspective d'établir un partenariat université-cégep dans l'enseignement de la musique pour la première année universitaire (septembre 1992).

2. Procéder à la relance des élèves diplômés du cégep dans le programme de musique pré-universitaire 500.02 et recueillir les informations pertinentes à l'étude de faisabilité (novembre 1992).

3. Procéder à l'étude de faisabilité de la mise en place d'une première année universitaire de l'enseignement de la musique au Cégep de Drummondville (décembre 1992).

4. Mettre en place un comité ad hoc d'implantation, s'il y a lieu (décembre 1992).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Gilles Fortin
comité ad hoc

DOSSIER	1	DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.3	IMPLANTATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE SCIENCES DE LA NATURE

Résumé de la problématique

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a approuvé le cadre général du programme révisé de sciences de la nature en juin 1992. Si chaque collège doit assurer la mise en application de ce programme à l'automne 1993, la possibilité était cependant offerte de procéder dès l'automne 1992. C'est ce qui a été fait localement en s'assurant que la grille de cours proposée aux élèves répondait aux exigences du nouveau programme pour sa première année d'implantation. Les choix qui demeurent à faire sont plus particulièrement en lien avec la deuxième année de cours et les conditions générales d'implantation.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Finaliser avec les départements concernés le choix des cours relevant des établissements (octobre 1992).

2. Analyser la possibilité d'intégrer le processus d'expérimentation collège/université proposé par le ministère (octobre 1992).

3. Évaluer la pertinence de demandes additionnelles en investissement et identifier les besoins de perfectionnement associés au nouveau programme (janvier 1993).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Marc Boivin
Claude Tousignant
Départements de mathématiques et de sciences de la nature

DOSSIER	1	DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.4	RÉORIENTATION DES PROGRAMMES DE LETTRES ET DE LANGUES

Résumé de la problématique

Les récentes refontes de certains programmes ont évacué les cours de langues et les cours de français des champs de concentration. De façon générale, la mise en place d'une approche programme restreint le cadre des cours de concentration. Aussi, les élèves inscrits en lettres ont besoin d'un corpus de disciplines qui s'accordent à leurs aptitudes et à leurs goûts. C'est donc dans une visée d'approche programme que les programmes de ce secteur seront revus et restructurés au cours de l'année 1992-1993.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Consulter les A.P.I. sur la réorganisation des programmes de lettres et de langues (septembre 1992).

2. Réviser les structures officielles de ces programmes en assemblée départementale (octobre 1992).

Responsable

Doris Grandmont

Collaboration

Département des arts, langues et lettres
Roch Nappert
A.P.I.

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.5 L'AVENIR DU PROGRAMME DE DANSE

Résumé de la problématique

Le programme de danse mis en place depuis deux ans conduit à un D.E.C. général dans le secteur des arts tout en permettant l'accès à plusieurs facultés universitaires du domaine des sciences humaines et des sciences de l'éducation entre autres. La refonte récente des programmes de sciences humaines et des arts du collégial vient modifier les règles de composition de ces deux programmes, dont celui de danse notamment. De plus, il importe de bien s'assurer que le programme élaboré localement permet toujours la poursuite d'études universitaires dans un champ plus large que celui du seul secteur des arts.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir le contenu du programme de danse à la lumière des modifications apportées au programme des arts (octobre 1992).

2. Analyser les modifications résultant de l'implantation du programme révisé de sciences humaines sur les structures d'accueil universitaires dans ce champ de la formation et voir ses incidences sur le cheminement des élèves admis dans le programme de danse (octobre 1992).

3. Aménager la grille de cours du programme de danse, au besoin, et faire les démarches pertinentes auprès de la D.G.E.C. si requis (octobre 1992).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Jocelyne Lefèbvre
Hélène Lachapelle

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.6 LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE MUSIQUE

Résumé de la problématique

Les programmes de musique et de musique populaire sont actuellement en phase de révision au Service des programmes de la D.G.E.C. Deux éléments sont à l'origine de cette révision : d'une part, l'obligation de revoir ces programmes pour les rendre conformes aux articles 13 et 14 du nouveau Règlement sur le régime pédagogique du collégial; d'autre part, la nécessité de les ajuster aux nouvelles réalités de la musique d'aujourd'hui sous l'influence des développements de l'informatique et de l'électronique.

Dans le cadre de cette révision, l'orientation à donner au programme professionnel de musique populaire par rapport au programme général de musique est un élément en questionnement. Alors que les deux programmes partagent actuellement un tronc commun de deux ans, avec une année additionnelle pour assurer la formation en musique populaire à titre de programme professionnel, la possibilité d'un programme professionnel distinct en musique populaire est une orientation considérée. C'est aussi dans le cadre plus large des techniques connexes à la musique que la révision du programme professionnel de musique populaire est envisagée.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Analyser au plan local les orientations mises de l'avant par la D.G.E.C. dans le cadre de la révision du programme de musique et faire les représentations jugées pertinentes (janvier 1993).

2. S'associer à la D.G.E.C. dans le cadre de la révision du programme de musique populaire (continu).

3. Élaborer le devis pédagogique nécessaire à l'implantation de ces deux programmes révisés et faire les demandes pertinentes (selon les échéanciers de la D.G.E.C.).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Gilles Fortin
Département de musique
Département de musique profes-
sionnelle

DOSSIER	1	DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.7	DÉFINITION DE PROGRAMMES (CRÉDITÉS TEMPS PARTIEL) OFFERTS À L'ÉDUCATION DES ADULTES - ORIENTATION D'UNE OFFRE DE PROGRAMMES

Résumé de la problématique

En 1991-1992, le Service de l'éducation des adultes a amorcé une réflexion en équipe sur l'offre de cours à faire aux adultes à temps partiel, le soir. Un constat se dégageait facilement à la lecture des cours offerts : deux domaines de formation étaient en vedette, soit l'informatique et les langues; quelques cours d'administration et de bureautique ainsi que certains cours épars complétaient notre offre. La mission de formation aux adultes ne se limite pas à offrir des cours vedettes : le Service de l'éducation des adultes se doit de faire une analyse des besoins pour offrir des programmes courts en formation professionnelle. Il doit aussi mettre en place des mécanismes qui permettront d'offrir tous les cours de ces programmes pour ne pas décevoir la clientèle. À cet effet, le Service a avantage à consulter quelques organismes ou entreprises qui sont intéressés à voir leur personnel se former, pour déterminer avec eux les programmes à offrir et les utiliser pour en faire la promotion. Dans cette réflexion, il faut aussi tenir compte du devis pédagogique du Collège.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Identifier des programmes courts de formation professionnelle qui répondent aux besoins de la population de Drummondville (mai 1992).

2. Consulter quelques entreprises ou organismes pour valider ou compléter les offres de programmes (novembre 1992).

3. Faire une promotion des programmes identifiés (avril 1993).

4. Mettre en place un mécanisme d'admission à un programme, en plus de la démarche d'inscription aux cours (avril 1993).

5. Mettre en place des mécanismes de suivi pour les adultes qui auront fait une demande d'admission (novembre 1992).

6. Analyser les résultats et réajuster l'offre de cours pour 1993-1994 (avril 1993).

Responsable

Mado Desforges

Collaboration

Gaétan Arel

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.8 VOIES DE SORTIE EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Résumé de la problématique

Depuis plusieurs années, le Cégep de Drummondville offre deux voies de sortie en techniques administratives : administration générale ou gestion et finance. Or, au vécu, il s'avère que très peu d'élèves choisissent l'option administration générale ou gestion; au point tel que certains cours de cette option sont sous les seuils acceptés pour le financement des groupes-cours (4 élèves). Soulignons cependant que notre clientèle inscrite dans le programme de techniques administratives autorise le Cégep à maintenir deux options.

Notre réflexion de cette année portera donc essentiellement sur la pertinence de modifier notre choix actuel des options.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Analyser la situation actuelle et les perspectives des deux options offertes en techniques administratives (octobre 1992).

2. Analyser la pertinence d'autres options (octobre 1992).

3. Modifier, s'il y a lieu, le choix des options pour application en 1993-1994 (octobre 1992).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Département de techniques administratives
Service de l'organisation scolaire

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.9 CENTRE DE TECHNOLOGIES MUSICALES

Résumé de la problématique

Cette année, le projet arrive au terme de la planification triennale initiée en 1990. Les grandes orientations et les objectifs visés alors ont été globalement atteints, notamment au regard de la formation et de l'approbation des nouveaux programmes à obtenir de la D.G.E.C. Il y a eu également la mise en oeuvre d'activités de recherche et de développement, la création d'un comité Cégep-milieu initiateur de protocoles d'entente avec les entreprises musicales et la révision du devis pédagogique du secteur musique dans une perspective d'agrandissement.

Ainsi, pour l'année qui vient, la direction des Services pédagogiques vise à consolider ce projet par la création officielle d'un Centre de technologies musicales selon les orientations établies dans le plan triennal, et ce, dans la perspective de se voir reconnaître comme Centre spécialisé par la D.G.E.C. En ce sens, une proposition sera dûment déposée au Conseil d'administration du Cégep dès le trimestre d'automne 1992 avec comme objectif d'officialiser le projet et de procéder à l'implantation des nouveaux programmes :

1. D.P.E.C. en techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (551.71).

2. A.E.C. en techniques de conception sonore assistée par ordinateur (901.24).

3. A.E.C. en techniques de gestion des entreprises culturelles (901.97).

Actions à entreprendre et échéancier

1. Déposer une proposition au Conseil d'administration à l'effet de créer officiellement un "Centre de technologies musicales" au Cégep de Drummondville (octobre 1992).

2. Déposer à la D.G.E.C. la demande d'approbation du nouveau programme de musique liturgique et religieuse (octobre 1992).

3. Poursuivre les démarches d'association avec l'industrie musicale et développer le volet "assistance aux entreprises" par la biais de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre du programme PART (automne 1992).

5. Offrir des sessions de formation spécialisée dans le cadre des nouveaux programmes autorisés et selon les orientations retenues à la Régie interne du Cégep (continu).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Gilles Fortin
C.T.M.

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.10 ÉTUDE DE PERTINENCE EN GÉRONTOLOGIE

Résumé de la problématique

La D.G.E.C. ayant accepté la demande d'autorisation de dispenser le programme d'A.E.C. existant en gérontologie, le Cégep souhaite offrir ce programme cette année à un groupe de jeunes adultes. Cela permettra de valider la pertinence de cette formation auprès des jeunes puisque la gérontologie constitue un créneau particulier du secteur des techniques d'éducation spécialisée.

Ce n'est qu'après cette étape de validation que le Cégep pourra envisager la réalisation d'une étude de pertinence à plus grande échelle.

Rappelons que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science offre, par le biais du programme de subvention au développement de l'enseignement professionnel, la possibilité aux collèges de procéder à des études de pertinence avant de donner ou non l'autorisation de dispenser le programme demandé.

À cet effet, une telle démarche devra s'inscrire dans le cadre des actions en cours au Service des programmes de la D.G.E.C. qui est à revoir la structure des programmes dans le champ de l'intervention sociale.

Présentement, l'hypothèse est à l'effet qu'il existe des besoins de techniciennes et de techniciens en gérontologie et que la préparation adéquate à l'accomplissement de cette fonction de travail requiert une formation de niveau collégial. Ainsi, l'objectif principal de l'étude de pertinence est d'établir s'il existe des besoins de main-d'oeuvre nouveaux ou déjà existants dans le secteur de la gérontologie. Dans ce cas, les conditions de recherche auxquelles l'étude de pertinence veut répondre sont les suivantes :

Au regard du marché du travail

1. Existe-t-il un réel besoin de techniciennes et de techniciens en gérontologie?
2. Si oui, comment définir cette nouvelle fonction de travail?

Au regard de la formation collégiale

3. Est-ce que cette nouvelle fonction de travail requiert une formation de niveau collégial?
4. Si oui, de quel type de formation collégiale s'agit-il?
5. Peut-être serait-il pertinent de considérer la gérontologie comme une des voies de sorties d'un D.E.C. en intervention sociale?

Somme toute, ces quelques questions sont les fondements de la problématique de ce projet d'étude de pertinence. Précisons, par ailleurs, que déjà une dizaine de cégeps sont autorisés à dispenser une A.E.C. en gérontologie.

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.10 (suite)

Actions à entreprendre et échéancier

1. Valider la pertinence des besoins de formation dans le créneau particulier de la gérontologie (novembre 1992).

2. Rédiger un projet d'étude de pertinence, s'il y a lieu :

   2.1 préparer le devis de recherche;

   2.2 préparer le budget (décembre 1992).

3. Déposer le projet d'étude de pertinence au chef du Service des programmes, le cas échéant (mars 1993).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Roch Nappert
Service de l'éducation des adultes

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.11 PROGRAMME ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

Résumé de la problématique

En juin 1992, le Cégep de Drummondville obtenait le feu vert de la D.G.E.C. puis du ministère Emploi et Immigration Canada pour mettre sur pied l'option Alternance travail-études pour les programmes de bureautique et de T.E.E.I. L'échéancier déposé par le Collège prévoit une implantation pour les élèves qui débutent au trimestre d'automne 1992. Comme les premiers stages arrivent après quatre trimestres réguliers, l'année 1992-1993 en sera une de planification et de mise sur pied.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir le dossier avec les départements concernés et le Syndicat des enseignantes et des enseignants (octobre 1992).

2. Création du comité de coordination et d'orientation (novembre 1992).

3. Sélection du personnel affecté au projet : un responsable de stages (juin 1993).

4. Établissement d'un échéancier pour l'année 1993-1994 (mai 1993).

Responsable

Marc Boivin

Collaboration

Départements des programmes professionnels concernés
Murielle Cyrenne
Claude Tousignant

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.12 IMPLANTATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES

Résumé de la problématique

Nous en sommes à la deuxième année d'implantation du nouveau programme de sciences humaines. Dans le cadre de cette deuxième année, l'expérimentation d'un nouveau cours de méthodologie des sciences humaines et la mise en place d'une activité d'intégration seront des tâches assumées plus spécifiquement par le Département de sciences humaines.

De façon plus générale, il s'avérera important de faire un premier bilan des choix et des orientations qui ont prévalu dans la démarche locale visant à assurer l'implantation du programme révisé : choix et contenu des profils, séquence des cours, vécu des cours de méthodologie des sciences humaines et de méthodes quantitatives, vécu de l'activité synthèse, etc. À un autre niveau, il s'avérera tout aussi important de connaître la satisfaction des élèves et des enseignants concernant les modifications apportées par le nouveau programme et leur apport à la revalorisation de ce domaine de la formation.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir les quatre profils offerts dans le nouveau programme et la séquence des cours à la lumière du vécu des deux dernières années et apporter les corrections pertinentes s'il y a lieu (octobre 1992).

2. Faire un bilan des cours de méthodes quantitatives et de méthodologie de sciences humaines et apporter les ajustements requis (février 1993).

3. Faire un bilan de l'activité synthèse et apporter les ajustements requis (juin 1993).

4. Évaluer la satisfaction des élèves et des enseignants en ce qui a trait au nouveau programme de sciences humaines (juin 1993).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Service de l'organisation scolaire
Département de sciences humaines
Département de mathématiques
Département de tech. administratives

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.13 POURSUITE DU PROJET DU CENTRE D'ENTREPRENEURIAT

Résumé de la problématique

La Conférence socio-économique de la région 04 de mai 1989 a retenu le projet du Centre d'entrepreneuriat du Coeur du Québec comme projet pilote de support des établissements de l'enseignement supérieur (4 collèges et U.Q.T.R.) au développement de l'entrepreneuriat régional. Le Collège s'est donc engagé dans ce projet depuis 1989-1990.

Après la préparation d'un programme d'enseignement en entrepreneuriat, la mise en place de clubs d'entrepreneurs étudiants, le développement de cours ou d'ateliers à l'intention des nouveaux entrepreneurs et l'animation et le support du concours "Devenez entrepreneur-e", le Centre entend poursuivre le développement de nouvelles activités ou programmes tout en maintenant et réalisant ceux existants.

Le Cégep de Drummondville a été retenu comme promoteur de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec; cette association a elle-même le mandat d'ouvrir la voie à l'Association des clubs de nouveaux entrepreneurs du Québec.

De plus, le programme de démarrage d'entreprises a été autorisé par la D.G.E.C., le Collège est donc en mesure de l'offrir.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Animer le Club d'entrepreneurs étudiants du Cégep et apporter l'aide nécessaire aux autres clubs de la région 04 (continu).
2. Continuer les démarches d'implantation de sept clubs de nouveaux entrepreneurs dans la région 04 (juin 1993).
3. Faire la promotion dans les collèges et universités du Québec de l'A.C.E.E.-Québec et de l'A.C.N.E.-Québec (continu).
4. Rédiger les guides pour la création de clubs d'entrepreneurs étudiants et de clubs de nouveaux entrepreneurs (juin 1993).
5. Donner les suites requises pour réaliser localement les programmes ou activités développés par le Centre régional (continu).

Responsable

Micheline Locas

Collaboration

Paul G. Lemire
Service de l'éducation des adultes
Centre d'entrepreneuriat du Coeur du Québec
SAJE-04

DOSSIER	1	DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.14	DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES DE TECHNOLOGIES DE L'AUTOMOBILE

Résumé de la problématique

L'année 1991-1992 ne fut pas l'année de réalisations très concrètes et très manifestes dans ce projet de développement. Cependant, ce fut l'occasion de faire plusieurs constats qui sont majeurs dans le choix des actions à prendre cette année. Un fait demeure, il y a une absence de techniciens spécialisés dans le domaine de l'automobile, mais avant de pouvoir dire au grand jour que c'est le Cégep de Drummondville qui sera le principal fournisseur de formation, il y a plusieurs montagnes à traverser.

Le Comité paritaire provincial de l'automobile n'est pas convaincu de la nécessité d'un programme de formation de niveau collégial. Il développe lui-même des cours qu'il donne en arrimage avec les commissions scolaires. Il pense que le besoin de formation collégiale sera évident dans 7 ou 8 ans.

La Commission de formation professionnelle établit les besoins de formation dans ce secteur avec le Comité paritaire. Il est donc impossible pour le Cégep d'avoir accès à ces budgets sans l'aval du Comité paritaire.

La D.G.E.C. ne reconnaît plus aucun programme sans qu'il soit établi avec l'approche par compétences. Cette méthode est très intéressante parce qu'elle oblige à travailler de concert avec l'industrie et que cela assure la pertinence du contenu. Un programme par compétences, parce que très concret, sera aussi plus facile à promouvoir auprès des garagistes qui peuvent avoir des résistances à une formation collégiale. Cependant, cette méthode est coûteuse et la D.G.E.C. ne veut participer au financement que si le Cégep s'associe à l'autre cégep qui développe aussi dans ce domaine.

- Le Cégep de Drummondville ne possède actuellement aucun professeur qui ait les connaissances nécessaires pour intervenir en ce domaine. Il faudrait donc, soit en recruter des nouveaux ou encore, investir dans le perfectionnement de certains professeurs du Cégep.

- L'entente avec la Commission scolaire des Chênes est importante à poursuivre. Il serait intéressant de créer pour les finissants du D.E.P. une passerelle vers un programme collégial. Cela nécessitera l'embauche d'un spécialiste en programme. La Commission scolaire souhaite également que l'on puisse offrir un perfectionnement à leurs professeurs.

- Même si le Cégep utilise les locaux de la Commission scolaire des Chênes, on constate qu'en ce qui a trait aux équipements, la formation collégiale nécessitera l'achat de nouveaux appareils et que les possibilités de subvention sont inexistantes par les voies habituelles.

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.14 (suite)

Résumé de la problématique (suite)

Suite à ces constats et compte tenu de l'investissement que le Cégep a déjà fait dans ce projet, l'année 1992-1993 sera déterminante dans la décision de développer dans le domaine de l'automobile. L'expertise de ressources spécialisées est requise pour en assurer le succès.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Procéder à l'embauche d'une personne venant de l'industrie et ayant ses entrées au Comité paritaire de l'automobile afin de mieux saisir leur point de vue, mieux faire connaître notre projet et possiblement influencer leur vision de notre participation (novembre 1992).

2. Rencontrer le Cégep de l'Amiante pour explorer des possibilités de partenariat (décembre 1992).

3. Solliciter à nouveau l'appui financier de la D.G.E.C. pour l'élaboration d'un programme par compétences (novembre 1992).

4. Selon l'état des travaux et les résultats des démarches antérieures, réaliser l'analyse de situation de travail, première étape de l'élaboration de programmes par compétences (mars-avril 1993).

5. Identifier les professeurs susceptibles de faire la formation et établir un programme de perfectionnement (mars 1993).

Responsable

Mado Desforges

Collaboration

Personne à embaucher

DOSSIER	1 DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	1.15 CENTRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Résumé de la problématique

En 1992-1993, il faudra modifier la trajectoire qui avait été tracée auparavant. Le Service de l'éducation des adultes souhaitait mettre en place différents centres : un centre d'aide à l'entreprise, un centre de langues, un centre d'informatique appliquée; il serait plus opportun à l'heure actuelle, compte tenu de la situation économique qui conditionne les demandes de formation des entreprises, d'être plus modeste et de créer un seul centre de services aux entreprises qui aura un certain nombre de créneaux à offrir. Déjà, dans le domaine de l'informatique, une certaine crédibilité s'est établie dans le milieu, également en perfectionnement de chefs d'entreprises dans les programmes de formation en exportation et en direction générale de P.M.E. Le Service de l'éducation des adultes doit, cette année, mieux définir ses créneaux, faire la promotion des services offerts et développer le secteur autofinancé pour cesser d'être à la remorque des subventions gouvernementales.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Analyser les besoins du milieu de l'entreprise en matière de formation et identifier les forces et les capacités de développement (décembre 1992).

2. Déterminer les orientations et les créneaux à développer (février 1993).

3. Réaliser des documents écrits pour faciliter la promotion des services (avril 1993).

4. Faire connaître aux médias les orientations et les moyens d'action retenus (mai 1993).

Responsable

Mado Desforges

Collaboration

Nouveau Conseiller

2.- AIDE À L'APPRENTISSAGE

DOSSIER	2	AIDE À L'APPRENTISSAGE
	2.1	ENCADREMENT DE LA CLIENTÈLE DE 1re ANNÉE DU PROGRAMME DE TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Résumé de la problématique

Les taux d'échecs et d'abandons au premier trimestre pour les cours du programme de techniques administratives se situent entre 30 % et 50 % d'année en année. Afin d'augmenter la persévérance ainsi que le taux de réussite, le Département entend intervenir directement auprès des étudiantes et des étudiants en difficulté dans les cours de "Comptabilité I" et "Initiation à l'organisation de l'entreprise" afin d'identifier les problèmes propres à chaque élève et éventuellement, trouver les solutions qui s'imposent.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Identifier les élèves en difficulté dans les cours de "Comptabilité I" et "Initiation à l'organisation de l'entreprise" (septembre 1992).

2. Rencontrer les élèves sur une base individuelle (continu sur la durée du trimestre d'automne)
   (cette rencontre devant se faire en présence du professeur de comptabilité I, du professeur d'initiation à l'organisation de l'entreprise et de l'aide pédagogique individuelle).

3. Tenter d'identifier les causes des difficultés (méthode de travail, problèmes personnels, surcharge de travail, manque d'intérêt, etc.) (continu sur le trimestre d'automne 92).

4. Aider l'élève à trouver la solution à son problème (continu sur le trimestre d'automne 92).

5. Assurer un suivi du dossier de chaque élève (janvier 1993).

6. Traiter les résultats obtenus (février 1993).

Responsables

Armand Roy
Pierre-Albert Pellerin
Lorraine Boulanger
Murielle Cyrenne

Collaboration

Département de techniques administratives
Hélène Lachapelle

DOSSIER	2	AIDE À L'APPRENTISSAGE
	2.2	ENCADREMENT DES ÉLÈVES DE 1re ANNÉE DU PROGRAMME D'INFORMATIQUE

Résumé de la problématique

Au trimestre d'automne 1989, 25 % des élèves inscrits dans le programme informatique ont échoué 50 % des cours auxquels ils étaient inscrits. Le projet d'accueil et d'encadrement réalisé au trimestre d'automne 1990 réduisait ce pourcentage à zéro.

Le nombre total des demandes d'admission pour le programme informatique après le deuxième tour du S.R.A.M. du mois de mai indique une augmentation de près de 100 % de la clientèle pour l'automne 1992 si on fait référence à la clientèle admise à l'automne 1991. À l'analyse, près de 40 % des dossiers traités présentent cependant une moyenne pondérée du secondaire inférieure à 70 %, ce qui identifie généralement une clientèle à risque.

L'objectif visé par le projet qui fait l'objet de la présente est de faciliter l'intégration et la persévérance aux études des nouveaux élèves en diminuant le taux d'insuccès observé au cours des dernières années.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Identifier les élèves en difficulté appréhendée (septembre 1992).
2. Mettre en place un programme de parrainage ou de tutorat pour ces élèves (septembre 1992).
3. Assurer le suivi de cette clientèle sur une base régulière (continu).
4. Faire l'évaluation du projet et de ses résultats (février 1993).

Responsable

Denis Bellavance

Collaboration

Hélène Lachapelle
Département d'informatique

DOSSIER	2 AIDE À L'APPRENTISSAGE
	2.3 EXPÉRIENCE DE COURS JUMELÉS EN FRANÇAIS

Résumé de la problématique

Environ 15 % des nouveaux élèves échouent, par abandon ou par insuccès, leur premier cours de français.

Il apparaît évident qu'une bonne proportion des élèves en provenance du secondaire n'ont pas la connaissance minimale de leur langue maternelle nécessaire pour réussir des cours de français de niveau collégial. Ces élèves ont besoin d'une aide supplémentaire en français pour les aider à s'adapter aux exigences collégiales.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Accorder aux nouveaux élèves les plus faibles en français une aide accrue au premier trimestre (continu).

2. Cette aide prendra la forme d'un cours complémentaire de trois heures par semaine - celui de français écrit : récupération - jumelé au cours obligatoire de communication et écriture (continu).

3. Les élèves ciblés bénéficieront donc de six heures hebdomadaires de français avec le même enseignant ou la même enseignante, dans un groupe restreint à 25 élèves (continu).

Responsables

Olivier Desjardins
Marguerite Seney
Claudette Lavallée

Collaboration

Doris Grandmont

DOSSIER	2	AIDE À L'APPRENTISSAGE
	2.4	CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS

Résumé de la problématique

Le Centre d'aide en français fonctionne à plein régime : un nombre record d'assistants inscrits au cours "Relation d'aide en français écrit" et d'autres bénévoles suffisent tout juste à répondre à la demande d'aide en provenance d'élèves en difficulté.

Cependant, rien n'est jamais acquis :

- nous touchons encore insuffisamment les élèves des secteurs techniques et ceux de deuxième ou de troisième année;

- les didacticiels ÉGAPO pour la grammaire et ELMO pour la lecture demeurent sous-utilisés malgré une hausse marquée du nombre d'élèves qui ont eu recours à ces logiciels cette année. Par contre, les nouveaux didacticiels le "Dictaire" et les "Homophones" ont connu beaucoup de succès.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Poursuivre les échanges avec les enseignantes et les enseignants. C'est en suggérant directement à leurs élèves de recourir au CAF qu'ils les amènent à prendre conscience de leurs difficultés (début de chaque trimestre).

2. Resserrer encore les liens entre le CAF et le Département des arts, langues et lettres :

   . en appuyant la démarche entreprise par François Marquis dans la série d'ateliers Performa traitant de l'aide en français (début de l'automne 1992);

   . en incitant les titulaires des cours de récupération et de français écrit à utiliser les didacticiels disponibles au CAF (début de chaque trimestre);

   . en initiant d'autres enseignantes et enseignants de français aux diverses ressources et méthodes du CAF (continu).

3. Élaborer avec des enseignantes et des enseignants du secteur technique, des stratégies susceptibles de faire prendre conscience à leurs élèves de la nécessité d'approfondir leur connaissance de la langue française écrite et orale (décembre 1992).

Responsables

Doris Grandmont
Francine Pépin

DOSSIER	2	AIDE À L'APPRENTISSAGE
	2.5	AIDE À L'APPRENTISSAGE : ORIENTATIONS ET VOIES D'ACTION

Résumé de la problématique

En novembre 1991, la direction des Services pédagogiques déposait un document de travail intitulé "Plan d'aide à l'apprentissage au Cégep de Drummondville - orientations et voies d'action". Un certain nombre de questions ont été soulevées concernant les responsabilités d'application, les intervenants, l'organisation du texte, l'orientation par rapport à l'aide à l'apprentissage comme mesure exceptionnelle ou comme mesure collective intégrée à l'enseignement et le réalisme considérant les ressources disponibles. Ce travail de réflexion et d'organisation se poursuit en 1992-1993.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir et compléter le document de travail suite aux questionnements (octobre 1992).
2. S'assurer du cadre organisationnel (décembre 1992).
3. Adopter le projet sur une base expérimentale (février 1993).

Responsable

Marc Boivin

Collaboration

Organisation scolaire
Départements et services

DOSSIER	2	AIDE À L'APPRENTISSAGE
	2.6	ENCADREMENT DES ÉLÈVES DE 1re ANNÉE EN TECHNIQUES DE BUREAU

Résumé de la problématique

La baisse de clientèle à la fin de la première année de cours est une réalité en techniques de bureau. Il faut continuer à intervenir sur les taux d'échecs et d'abandons des étudiantes et étudiants de façon à faciliter leur cheminement dans le programme et ainsi éviter des départs suite à l'accumulation de difficultés. Le projet 1991-1992 a permis de les encourager tout en prenant conscience des problèmes qu'elles et qu'ils ont rencontrés. De plus, le taux de persévérance observé s'est avéré excellent.

Pour l'essentiel, il s'agit donc de reprendre le projet expérimenté l'an dernier.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Identifier le groupe d'étudiantes et étudiants de première année dont chaque enseignante du Département sera responsable (août 1992).

2. Rencontrer les étudiantes et les étudiants sur une base individuelle et en grand groupe (continu).

3. Tenir un dossier détaillé pour chaque étudiante et étudiant de première année (continu).

4. Traiter de l'évolution du dossier en assemblée départementale (continu).

5. Analyser les résultats du projet et vérifier l'atteinte des objectifs poursuivis (juin 1993).

Responsable

Département de techniques de bureau

Collaboration

Direction des Services pédagogiques
Murielle Cyrenne

DOSSIER	2	**AIDE À L'APPRENTISSAGE**
	2.7	**ENCADREMENT DES ÉLÈVES DE 1re ANNÉE DU PROGRAMME D'ÉLECTROTECHNIQUE**

Résumé de la problématique

Depuis deux ans, le Département anime un projet d'encadrement qui rejoint l'ensemble des cours et de sa clientèle de première année. Suite à ces projets, nous avons pu identifier que les cours 243-170 et 243-250 présentaient les plus grandes difficultés pour les élèves du programme d'électrotechnique. C'est ainsi que le projet retenu pour l'année 1992-1993 s'attardera à fournir un encadrement plus spécifique aux élèves de ces deux cours. Il tient compte aussi de l'allocation réduite pour l'encadrement qui nous oblige à mieux cerner nos actions.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir le plan de cours des deux cours concernés pour voir à organiser adéquatement la période d'encadrement prévue à l'horaire de ces deux cours (août 1992).

2. Suivi de la clientèle des deux cours sous forme de rencontres individuelles ou de groupes (continu automne 1992).

3. Établir un bilan du projet d'encadrement (janvier 1993).

Responsables

Patrice Murphy
Maher Jahjah

Collaboration

Département d'électrotechnique
Claude Tousignant

3.- PROJET ÉDUCATIF

DOSSIER	3	PROJET ÉDUCATIF
	3.1	REVUE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PRINCIPES D'ACTION

Résumé de la problématique

Lors de la création du Cégep en 1980, le Conseil d'administration avait adopté un texte fondamental de présentation de sa mission, de ses principales orientations et de ses grands principes d'action. Ce document a été systématiquement remis à toutes les personnes qui ont joint les rangs du personnel ou du Conseil d'administration depuis cette époque.

La dernière séance de perfectionnement collectif du personnel cadre a démontré la pertinence de revoir ce texte et de l'actualiser. Suite à ces premiers échanges, un projet de texte révisé a été produit par le directeur général et soumis au Comité de régie interne en juin 1992. Le projet doit cheminer auprès des diverses instances avant son adoption par le Conseil d'administration en avril ou juin 1993.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Élaborer au Comité de régie interne une première version à soumettre à l'examen de l'ensemble des cadres (septembre 1992).
2. Soumettre le projet au personnel cadre et organiser une rencontre d'étude pour échanger sur le projet et recueillir les avis (novembre 1992).
3. Apporter les corrections au projet (novembre 1992).
4. Procéder à la consultation élargie du personnel (mars 1993).
5. Apporter les dernières modifications (avril 1993).
6. Soumettre le texte révisé à l'approbation du Conseil d'administration (avril 1993).

Responsable

Paul G. Lemire

Collaboration

Régie interne
Cadres
Autre personnel

DOSSIER	3	PROJET ÉDUCATIF
	3.2	CADRE DE RÉFÉRENCE INSTITUTIONNEL SUR LA FORMATION FONDAMENTALE

Résumé de la problématique

Il est généralement admis que la préoccupation de la formation fondamentale est intimement liée à celle de la réussite scolaire. C'est pourquoi réfléchir sur les orientations à privilégier dans la perspective d'une vision institutionnelle de la formation fondamentale des élèves, c'est identifier et décrire le type d'élève au terme de ses études collégiales. Ce fut d'ailleurs l'objectif principal de la journée pédagogique du 4 juin 1992.

Le plan de travail 1991-1992 présentait un ensemble de projets qui ont une relation étroite avec la définition du projet éducatif, notamment le développement des programmes, l'aide à l'apprentissage, l'encadrement pédagogique, l'organisation scolaire, le comité institutionnel de la langue, les dossiers sectoriels des Services pédagogiques et du Service des affaires étudiantes.

Dans un esprit de continuité avec les travaux déjà entrepris, il est pertinent et opportun de poursuivre la démarche vers l'établissement d'un cadre de référence institutionnel prenant la forme d'un projet éducatif collectif. Ce cadre de référence ou de travail devrait essentiellement apporter une réponse aux deux questions suivantes. Qu'est-ce que la formation fondamentale? Quelle est la spécificité du projet éducatif au Cégep de Drummondville?

C'est le mandat envisagé en 1992-1993 en partant de la synthèse des travaux de la journée pédagogique de juin 1992.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Créer un comité ad hoc de travail chargé d'élaborer un cadre de référence institutionnel de la formation fondamentale (septembre 1992).

2. Analyser le bilan de la journée pédagogique du 4 juin dernier à partir des travaux réalisés en ateliers (septembre 1992).

3. Alimenter la réflexion sur le concept de la formation fondamentale par la présentation d'un buffet-conférence organisé conjointement par la direction des Services pédagogiques et le Département de philosophie (octobre 1992).

4. Soumettre un projet institutionnel à l'assemblée de coordination pédagogique (décembre 1992).

DOSSIER	3 PROJET ÉDUCATIF
	3.2 (suite)

Actions à entreprendre et échéancier (suite)

5. Consulter les départements sur le projet institutionnel retenu (mars 1993).

6. Identifier les moyens d'actions à privilégier pour implanter cette grille (mai 1993).

Responsables

Françoise Richer
Roch Nappert

Collaboration

Donald Grondin
Comité ad hoc

DOSSIER	3	PROJET ÉDUCATIF
	3.3	MÉMOIRE À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Résumé de la problématique

Suite à l'annonce de la tenue de la Commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial en novembre 1992, le Conseil d'administration acceptait, en juin 1992, la suggestion de présenter un mémoire. Compte tenu des délais très serrés et du nombre des interventions annoncées, le mémoire du Collège aura avantage à être succinct, à viser quelques sujets prioritaires et à s'en tenir à des éléments qui ont une assise spécifique au Cégep de Drummondville. En juin, un comité ad hoc a été formé pour coordonner la préparation du mémoire. Il disposera d'environ quatre semaines à la rentrée pour réaliser son mandat.

La dimension stratégique, l'appui du milieu externe influent et l'accompagnement du mémoire auprès des instances gouvernementales font aussi partie des préoccupations relatives à ce projet.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Former le comité ad hoc chargé de coordonner la préparation du mémoire (juin 1992).

2. Formuler une ébauche du mémoire (août 1992).

3. Recueillir des avis auprès de membres du personnel (septembre 1992).

4. Rédiger le mémoire final et le soumettre à l'approbation du Conseil d'administration (septembre 1992).

5. Organiser la stratégie entourant le cheminement du mémoire à la Commission parlementaire (septembre 1992).

6. Susciter des appuis auprès de partenaires du milieu externe (octobre 1992).

7. Présenter le mémoire en Commission parlementaire, si le Cégep est invité à le faire (novembre 1992).

Responsable

Paul G. Lemire

Collaboration

Comité ad hoc
Personnel consulté

DOSSIER	3	PROJET ÉDUCATIF
	3.4	PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES SERVICES AUX ADULTES

Résumé de la problématique

Le Cégep s'est doté d'un plan de développement. Il est important que le Service de l'éducation des adultes, dans le prolongement de ce plan de développement, se dote d'orientations et de lignes d'action à suivre. Une démarche de planification stratégique permettra d'être actif dans le développement du Service, de tenir compte de l'environnement interne (autres services) ainsi que de l'environnement externe (entreprises, organismes, partenaires) et finalement d'être concurrentiel dans un marché où la compétition est de plus en plus vigoureuse et où la qualité doit être notre marque de commerce.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Faire le point sur l'état de la situation du Service de l'éducation des adultes lorsque le nouveau personnel sera embauché (décembre 1992).

2. Recueillir les attentes du milieu (interne et externe) face au développement du Service (avril 1993).

3. Établir les lignes d'action à développer en 1993-1994 (mai 1993).

Responsable

Mado Desforges

Collaboration

Tout le personnel du Service de l'éducation des adultes

DOSSIER	3 PROJET ÉDUCATIF
	3.5 CRÉATION D'UNE FONDATION

Résumé de la problématique

Il y a quelques années, le Cégep avait analysé l'opportunité de mettre sur pied une fondation pour supporter ses activités. Après une enquête ciblée auprès de quelques cégeps, il avait rejeté cette option parce qu'il ressortait qu'une fondation n'ajouterait pas aux ressources déjà recueillies dans le milieu pour supporter diverses initiatives ou activités (programme institutionnel de bourses, musique, sports ...).

Régulièrement, depuis ce temps, des personnes font valoir tous les avantages qu'apporterait une fondation. Il y a donc lieu de faire une enquête exhaustive dans le réseau des cégeps et d'analyser à fond l'apport d'un tel organisme pour les cégeps qui en sont dotés.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Préparer un questionnaire à adresser à tous les cégeps (août 1992).

2. Administrer le questionnaire et compiler les réponses (septembre 1992).

3. Soumettre les résultats à la Régie interne qui décidera du sort à donner à un projet de fondation pour notre cégep (octobre 1992).

Responsable

Jean Balleux

Collaboration

Comité de régie interne

4.- PROJET D'AGRANDISSEMENT

DOSSIER	4	PROJET D'AGRANDISSEMENT
	4.1	FORMULATION D'UN CONCEPT ET IDENTIFICATION DES BESOINS

Résumé de la problématique

Le Collège vivant déjà des problèmes d'exiguité et subissant une hausse progressive de clientèle qui dépassera les 2 000 élèves en 1996 a obtenu l'autorisation de procéder à un agrandissement sur la base d'un devis pédagogique de 1 800 élèves.

Il faut donc procéder à l'élaboration d'une vision générale de cette expansion, identifier les besoins et élaborer des esquisses préliminaires qui serviront de base aux travaux des professionnels de la construction.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Définir les priorités générales par le Comité de régie interne.*
2. Consulter le milieu (départements et services) pour recueillir les besoins.*
3. Élaborer les plans préliminaires.*
4. Valider les plans par le Comité de régie interne et ajustements complémentaires.*
5. Engager les professionnels (architectes et ingénieurs).*

* Toutes ces étapes sont maintenant complétées (septembre 1992).

Responsables

Michel Dumais
Jean-Guy Gauthier

Collaboration

Comité régie interne
Départements et services

DOSSIER	4	PROJET D'AGRANDISSEMENT
	4.2	SUIVI DE L'ÉLABORATION DES PLANS DE CONSTRUCTION

Résumé de la problématique

Après avoir soumis à l'architecte les travaux préliminaires sous la forme de plans généraux élaborés par l'équipe interne en consultation avec le milieu, le Cégep maintiendra un lien étroit avec lui pour s'assurer de l'application la plus fidèle possible des besoins recueillis.

Également, on se préoccupera avec l'ingénieur de toutes les études de pertinence tant au niveau des compléments (ex. climatisation), des correctifs que des systèmes nouveaux pour supporter les besoins mécaniques et électriques applicables à la nouvelle structure.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Valider les projets faits par l'architecte. Cette validation entraînera des actions de retour vers le milieu et conduira à la présentation, pour fins d'approbation par le M.E.S.S., d'un plan final (avril 1993).

2. Élaborer les plans (octobre 1992 à avril 1993).
   (les débuts de la construction devraient avoir lieu en juin 1993).

3. Cheminer vers la mise en projet des macro-systèmes (continu).

Responsables

Michel Dumais
Jean-Guy Gauthier

Collaboration

Architecte du projet
Comité de régie interne

5.- COMITÉ INSTITUTIONNEL DE LA LANGUE

DOSSIER	5 COMITÉ INSTITUTIONNEL DE LA LANGUE
	5.1 LA CONCERTATION RÉGIONALE

Résumé de la problématique

Depuis maintenant trois ans, la direction des Services pédagogiques du Cégep participe à une table de concertation régionale sur le dossier de la langue qui regroupe des représentants des commissions scolaires régionales, des quatre collèges de la région administrative 04 et de l'U.Q.T.R.

Au cours de l'année 1991-1992, les travaux de ce comité ont porté avant tout sur la nature, la portée et l'administration de l'épreuve ministérielle de français désormais imposée à tous les élèves qui désirent s'inscrire à une université francophone du Québec. C'est dans le suivi des travaux réalisés l'an dernier et de modifications possibles à l'épreuve ministérielle administrée pour une première fois en mai 1992 que s'inscrivent les actions à entreprendre cette année.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Participer aux travaux du comité et assurer le suivi à l'interne (continu).
2. Faire un bilan du vécu des collèges de la région et du réseau en ce qui a trait à l'épreuve ministérielle administrée en mai 1992 et dégager des voies d'action s'il y a lieu (janvier 1993).
3. Établir l'utilisation faite par les universités de l'épreuve ministérielle de français (juin 1993).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Doris Grandmont
Comité institutionnel de la langue

DOSSIER	5	COMITÉ INSTITUTIONNEL DE LA LANGUE
	5.2	REVUE DE LA POLITIQUE DU FRANÇAIS ÉCRIT ET PARLÉ

Réaumé de la problématique

Cinq années se sont maintenant écoulées depuis l'adoption de la Politique du français écrit et parlé du Collège. Le vécu des deux dernières années, en particulier, justifie une revue de la politique pour la rendre plus opérante et significative. Si le Cégep de Drummondville a fait figure de pionnier en adoptant sa politique en 1987, il faut savoir que plusieurs cégeps ont maintenant adopté la leur. De plus, un colloque de la Fédération des cégeps sur la maîtrise de la langue, tenu en mars 1992, a contribué à enrichir le contenu des politiques institutionnelles.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Saisir le Comité institutionnel de la langue de la problématique et établir la planification de la révision de la politique (septembre 1992).

2. Procéder à un projet de réaménagement de la politique (décembre 1992).

3. Soumettre le projet à la consultation des instances concernées et recueillir les avis (avril 1993).

4. Apporter les corrections finales et soumettre la politique révisée à l'approbation du Conseil d'administration (juin 1993).

Responsable

Paul G. Lemire

Collaboration

Comité institutionnel de la langue

6.- DIRECTION GÉNÉRALE

DOSSIER	6 DIRECTION GÉNÉRALE
	6.1 GESTION DOCUMENTAIRE

Résumé de la problématique

Le projet de gestion documentaire, entrepris il y a deux ans, a présentement à son actif :
- un guide de classification
- un inventaire des documents déjà archivés
- un logiciel de gestion documentaire (GESDOC).

Les travaux d'entrée de données des matières premières pour alimenter le système informatique de gestion documentaire sont faits. Nous avons expérimenté une implantation partielle au Service de l'éducation des adultes en 1991-1992, ce qui nous a amené à revoir certaines données.

Le projet chemine lentement à cause d'un manque de ressources humaines affectées directement à ce dossier. La gestion documentaire reste un projet indispensable dans un organisme comme le nôtre; aussi, l'effort sera donné pour assurer la survie du projet encore cette année. L'objectif est de compléter l'implantation à la Direction générale avec tous les ajustements que cela pourra amener, suite à l'expérimentation, sur le guide de classement et le système informatique de gestion documentaire.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Traiter tous les dossiers actifs de l'année de la Direction générale selon le nouveau guide de classification (continu).

2. Poursuivre la collaboration pour terminer l'implantation au Service de l'éducation des adultes (décembre 1992).

3. Épurer et coter selon le nouveau guide, tous les dossiers conservés au bureau de la Direction générale (mars 1993).

4. Faire les modifications et ajouts, s'il y a lieu, au guide de classification (avril 1993).

5. Faire l'entrée des données au système informatique, des dossiers actifs de la Direction générale (mai 1993).

6. Rédiger une politique générale de gestion documentaire (juin 1993).

Responsable

Hélène Comeau

Collaboration

Comité de gestion documentaire

7.- SERVICES PÉDAGOGIQUES

DOSSIER	7 SERVICES PÉDAGOGIQUES
	7.1 NORMES ET EXIGENCES PARTICULIÈRES À L'ADMISSION

Résumé de la problématique

Actuellement au Cégep de Drummondville, les normes d'admission prévoient l'accès aux études collégiales pour des élèves n'ayant pas réussi tous leurs préalables du secondaire. De plus, un élève n'ayant pas obtenu son diplôme d'études secondaires (D.E.S.) peut aussi être admis s'il est en voie de terminer ses études. Certains élèves doivent donc suivre des cours de mise à niveau et d'autres doivent poursuivre un cheminement au niveau secondaire en même temps qu'au niveau collégial.

Certains départements ont déjà identifié des faiblesses dans cette catégorie de clientèle. Il s'agit donc de vérifier si certains groupes d'élèves doivent faire l'objet d'un suivi particulier au moment de l'admission et du choix de cours. Dans la même lignée, il faudra étudier les dossiers des élèves les plus faibles pour vérifier s'il n'aurait pas été plus profitable de leur faire compléter leur cheminement secondaire avant l'entrée au Cégep.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Isoler les dossiers des élèves qui feront partie de l'étude : moins de 130 unités de secondaire à l'entrée au Cégep, cours de mise à niveau et éducation des adultes (novembre 1992).

2. Établir quelques statistiques concernant les taux de passage après un trimestre au Cégep (janvier 1993).

3. Consolider les données recueillies et déterminer les orientations à privilégier pour ces clientèles à risque (février 1993).

Responsable

Marc Boivin

Collaboration

Organisation scolaire

DOSSIER	7	SERVICES PÉDAGOGIQUES
	7.2	INFORMATISATION DU CALCUL DE LA TÂCHE

Résumé de la problématique

Au trimestre d'hiver 1992, le Service de l'organisation scolaire a élaboré un projet de répartition de l'allocation pour les enseignants à partir d'un nouveau module informatique. Les travaux doivent donc se poursuivre pour en arriver à l'étape du bilan de la charge.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Établir les paramètres des modules requis (octobre 1992).

2. Développement et implantation du système par la Société d'informatique Bourgchemin (janvier 1993).

3. Validation du système dans un contexte de simulation (mars 1993).

Responsable

Marc Boivin

Collaboration

Micheline Cabana

DOSSIER	7 SERVICES PÉDAGOGIQUES
	7.3 DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Résumé de la problématique

Notre Règlement pédagogique fait une large place aux droits de l'élève. Il énonce également certaines responsabilités en ce qui a trait à son choix de cours, à sa présence aux cours et aux examens, à la présentation et à la remise de ses travaux. Ce même règlement est cependant muet sur le comportement attendu de l'élève en classe, sur la prise en charge de ses études et sur son attitude et ses relations envers les enseignantes et les enseignants et les autres personnels du cégep.

Au cours de l'année 1991-1992, un nombre significatif d'enseignantes et d'enseignants ont souligné des difficultés dans leurs relations avec les élèves : refus de se conformer aux directives données; indiscipline en classe; langage abusif, plagiat, demandes indues de révision de notes, etc. Dans un certain nombre de cas, la direction des Services pédagogiques a dû intervenir pour rétablir un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage. Ces interventions n'avaient pas d'assises dans notre Règlement pédagogique. Il importe donc de se questionner sur les responsabilités de chacun dans ce type de situation et sur la possibilité de sanctions proportionnelles à la gravité des gestes posés.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir et préciser la problématique avec les différents intervenants de la pédagogie (décembre 1992).

2. Identifier des moyens d'action susceptibles de répondre aux problèmes cernés (décembre 1992).

3. Traduire ces moyens d'action dans le cadre approprié (juin 1993).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Service de l'organisation scolaire
Assemblée de coordination pédagogique

DOSSIER	7	SERVICES PÉDAGOGIQUES
	7.4	ÉLABORATION ET MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Résumé de la problématique

Pour une deuxième année, la direction des Services pédagogiques poursuit l'objectif de se doter d'une politique d'évaluation des enseignements. À cet égard, au cours du trimestre d'automne 1991, nous avons initié et conduit une dizaine d'évaluations sur l'enseignement fait en relation avec des cours. Ces évaluations ont permis de valider que le traitement des données constitue un obstacle important à une utilisation sur une large échelle d'un questionnaire d'évaluation de cours ou des enseignements. Cette problématique a cependant été résolue suite au développement d'un module de saisie et de traitement de données par le professeur François Larocque. Pour utilisation avec ce module, nous avons élaboré un questionnaire d'évaluation de vingt énoncés à partir d'un instrument développé par les conseillers pédagogiques Donald Grondin et Fernand Gagné. C'est ainsi sur la base d'une expérimentation du module et du questionnaire abrégé que le Département d'informatique a initié une première évaluation collective de ses enseignements au trimestre d'hiver 1992. Cette démarche a permis de valider que la saisie et le traitement des données pouvaient se faire dans un laps de temps qui permet une évaluation rapide des enseignements ce qui rend possible des interventions correctives en cours même de trimestre si jugé à propos.

Dans un autre ordre d'idées, la direction des Services pédagogiques a prévu la formation d'un comité ad hoc de travail chargé d'élaborer un cadre de référence sur l'évaluation des enseignements : les buts de l'évaluation, son orientation, sa portée, les critères à retenir, l'instrumentation utilisée et le suivi à assurer.

Pour l'essentiel, ce dossier poursuit les éléments retenus au plan de travail 1990-1991 et qui n'ont pu être complètement réalisés.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Réunir le comité ad hoc de travail pour élaborer un cadre de référence sur l'évaluation des enseignements (janvier 1993).

2. Adopter un instrument d'évaluation institutionnel (janvier 1993).

3. Consulter les instances concernées (mai 1993).

Responsables

Roch Nappert
Françoise Richer

Collaboration

Services du personnel
Comité ad hoc de travail
Départements

DOSSIER	7	SERVICES PÉDAGOGIQUES
	7.5	DISPONIBILITÉ DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Résumé de la problématique

Au vécu, plusieurs départements se sont donnés une politique relative à la disponibilité des enseignantes et des enseignants auprès des élèves. Par ailleurs, l'article 8-7.00 et la clause 8-3.01 de la convention collective précisent certaines modalités liées à la disponibilité des enseignantes et des enseignants au regard de leur tâche d'enseignement. C'est dans un souci de préciser les exigences de cette disponibilité que la direction des Services pédagogiques a soumis un document de travail à la consultation des départements et du Syndicat des enseignantes et des enseignants au cours de l'année 1991-1992. C'est un euphémisme de dire que le document n'a pas soulevé beaucoup d'enthousiasme.

La réflexion sur la disponibilité des enseignantes et des enseignants demeure cependant ouverte. D'une part, la direction des Services pédagogiques a accepté d'assurer le suivi de ce dossier au niveau des rencontres Collège/Syndicat. D'autre part, un comité syndical a développé au cours de l'hiver 1992 des orientations concernant la disponibilité à assurer auprès des élèves.

C'est sur la base de ces éléments que le dossier est reconduit en 1992-1993.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir les orientations de ce dossier à la lumière des échanges avec le Syndicat des enseignantes et des enseignants (octobre 1992).

2. Adopter une politique de disponibilité des enseignantes et des enseignants auprès des élèves (mai 1993).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Services du personnel

DOSSIER	7 SERVICES PÉDAGOGIQUES
	7.6 POLITIQUE SUR L'OFFRE DE COURS

Résumé de la problématique

Mis à part les cours obligatoires et de concentration, l'offre de cours ne suit présentement aucune règle écrite au Cégep de Drummondville. À un moment où le mode d'allocation des ressources d'enseignement impose un questionnement et où les grilles de programmes deviennent fermées, il importe de mettre en place des règles spécifiques concernant cette offre de cours.

Présentement, la liste des cours au choix à offrir à la clientèle est déterminée par les départements. Comme la clientèle étudiante est imprévisible à ce chapitre, on retrouve souvent des groupes de moins de 20 personnes pour les cours non obligatoires alors que les cours de concentration affichent plus de 30 élèves.

Au cours de l'année 1990-1991, un projet a été élaboré et soumis à l'analyse du Service de l'organisation scolaire. Des difficultés ont été soulignées quant à l'orientation de cette politique à l'effet de se limiter aux seuls cours complémentaires notamment. Il faut donc revoir le projet de politique élaboré en se questionnant sur son orientation de départ et sa portée. Tout ceci, en tenant compte des profils de formation de chacun des programmes et des objectifs de formation fondamentale propres à l'enseignement collégial.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Établir les objectifs poursuivis et les orientations à privilégier dans l'offre de cours en collaboration avec l'assemblée des coordonnatrices et des coordonnateurs de département (novembre 1992).

2. Déterminer les règles spécifiques à la gestion de ces cours : nombre de cours offerts, formation des groupes (homogènes ou non), contingentement s'il y a lieu, seuil de maintien en terme de clientèle, trimestres d'été, etc. (janvier 1993).

3. Consolider les objectifs, les orientations et les règles spécifiques dans une procédure administrative (mars 1993).

Responsables

Roch Nappert
Marc Boivin

Collaboration

Organisation scolaire
Coordonnatrices et
coordonnateurs de département

DOSSIER	7	SERVICES PÉGAGOGIQUES
	7.7	INFORMATIQUE DE PÉDAGOGIE

Résumé de la problématique

L'année 1991-1992 correspondait à la dernière phase du premier plan triennal d'informatique de pédagogie amorcé il y a trois ans. Aussi, les besoins créés par la révision des programmes de sciences humaines et de sciences de la nature et le remplacement de certains équipements obligent à poursuivre le développement de l'informatique à l'intérieur d'un nouveau plan triennal qui s'inscrit dans une perspective d'utilisation collective et rationnelle des équipements.

C'est pourquoi, le comité d'informatique de pédagogie a procédé au trimestre dernier à la cueillette et à l'analyse des besoins des départements et des services à l'enseignement pour les années 1992-1995.

Globalement, ces besoins totalisent 367,500 $ pour les trois prochaines années et proviennent principalement du renouvellement des équipements des laboratoires 2420, 1843, 2845 et du laboratoire des techniques numériques. Ils touchent également l'informatisation de la bibliothèque, l'informatisation du secteur musique, l'achat d'équipements pour un deuxième laboratoire de MacIntosh ainsi que la mise en réseau des départements et services (A.P.O.).

Le comité d'informatique de pédagogie a étudié les demandes déposées et les a priorisées selon une planification triennale qui correspond aux attentes des usagers du cégep.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Déposer le projet de plan triennal à la Régie interne du Cégep (septembre 1992).

2. Procéder aux investissements de l'an 1 du plan triennal accepté par le Cégep (septembre 1992).

3. Revoir le mode de fonctionnement du comité d'informatique de pédagogie selon la proposition adoptée le 8 juin 1992 (automne 1992).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Johanne Giguère
Donald Grondin
Comité d'informatique de pédagogie

DOSSIER	7	SERVICES PÉDAGOGIQUES
	7.8	LE MÉRITE ÉDUCATIF

Résumé de la problématique

L'an passé, le Cégep de Drummondville décidait d'élargir ses réalisations en matière de Mérite éducatif en créant de nouveaux programmes et en instituant de nouveaux prix notamment, les prix "Intégration au cégep", "La personnalité étudiante de l'année", "le Grand prix de l'éducation" pour n'en citer que quelques-uns. De nouvelles bourses institutionnelles étaient décernées et le programme des Méritas du Conseil d'administration était revu. Tous ces programmes de bourses et de mérites étaient pour la première fois rassemblés en une seule manifestation le 22 mai dernier à la salle Georges-Dor du Cégep.

Cette manifestation visait essentiellement à valoriser l'initiative, l'effort et la réussite des élèves, à reconnaître aussi les contributions du personnel ayant trait aux savoirs et à leur développement et à célébrer les mérites de personnes qui se placent sur la voie du dépassement.

Près d'une centaine de personnes ont été honorées lors de cette soirée rendue possible grâce à la participation d'une quarantaine de partenaires. Soulignons aussi la participation remarquée de plusieurs de nos élèves et enseignants des programmes de musique, de danse et de théâtre qui ont démontré leurs talents et leurs habiletés à cette soirée qui a nécessité la contribution de tous les services du Cégep.

Cette première expérience du "Mérite éducatif" est la réalisation d'un comité ad hoc mandaté par la Régie interne du Cégep pour organiser la soirée selon les principes et les orientations acceptés en Régie. Le comité se composait de Denis Arcand, Pierre Boucher, Henriette Dion, Monique Duchesneau, Pierre Grondin, Michel Grou et Françoise Richer.

Il apparaît nécessaire de procéder à un bilan quantitatif et qualitatif des actions posées avant de reconduire ce projet.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Déposer un bilan des actions posées en vue de la tenue de la soirée du Mérite éducatif 1992-1993 (octobre 1992).

2. Procéder à l'analyse de ce bilan et dégager les orientations qui s'imposent (novembre 1992).

3. Reconduire, s'il y a lieu, le projet du Mérite éducatif et mettre en place les conditions propices à sa réussite (décembre 1992).

4. Créer un comité ad hoc d'organisation du Mérite éducatif 1993 (février 1993).

Responsable	**Collaboration**
Françoise Richer	Comité ad hoc

8.- SERVICES PÉGAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.1 LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Résumé de la problématique

L'audiovidéothèque, le service audiovisuel et le centre de documentation offrent des ressources de premier plan dans une multitude de situations d'apprentissage et de stratégies d'enseignement. Ces ressources s'ajoutent à d'autres alternatives pédagogiques et proposent de nouvelles perspectives dans le respect de la diversité des styles d'apprentissage.

Au niveau gouvernemental, les dossiers des centres de documentation, de l'audiovisuel et de la micro-informatique sont généralement traités de façon distincte. Au niveau du Cégep, les plans d'action concernant le développement de ces ressources relèvent également de structures distinctes.

Si l'avenir des notes de cours est garanti par la perception des frais afférents, celui des autres ressources didactiques, tels les livres, revues, documents audiovisuels, logiciels, semble plutôt incertain. Depuis une décennie, les Services pédagogiques sont invités à gérer des budgets à la baisse et dans ce contexte budgétaire difficile, il devient urgent d'examiner les enjeux liés à notre vision de l'éducation afin d'établir les priorités à retenir. Valoriser les études, c'est s'assurer la mise en place des conditions et des ressources nécessaires à la réalisation efficace des objectifs visés.

Mais comment assurer les développements nécessaires des ressources didactiques pour mieux répondre aux exigences d'une formation en évolution constante? De nouveaux standards pédagogiques dans plusieurs programmes obligent à s'ajuster à de nouveaux besoins. Le présent dossier vise à proposer quelques pistes de solutions à envisager.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Parachever le bilan sur les pratiques de gestion en ce qui a trait aux ressources didactiques (automne 1992).

2. Élaborer les axes prioritaires de développement des ressources didactiques (hiver 1993).

3. Consulter les instances de coordination pédagogique (printemps 1993).

4. Appliquer les axes de développement (automne 1993).

5. Évaluer globalement la démarche (automne 1994).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Pierre Boucher
Marco Caron
Henriette Dion
Donald Grondin

DOSSIER	8 SERVICES PÉGAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.2 INFORMATISATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Résumé de la problématique

L'informatisation de la bibliothèque a été reconnue par le comité d'informatique de pédagogie comme la première priorité à retenir dans le second plan triennal de développement de l'informatique de pédagogie au Cégep de Drummondville. C'est ainsi que ce comité recommandait à la direction des Services pédagogiques au trimestre dernier de procéder dans les plus brefs délais possibles. Au cours de l'année 1991-1992, la direction des Services pédagogiques, de concert avec le Service informatique, a analysé diverses hypothèses (5).

À l'analyse, deux hypothèses semblent plus susceptibles d'assurer le développement de l'informatisation de la bibliothèque à moyen et à long terme considérant les besoins prévisibles, les coûts impliqués et l'ordre des ressources disponibles : l'option qui utilise le logiciel MULTILIS sur technologie BULL et l'option qui utilise le logiciel REGARD sur technologie PC. Considérant cependant les orientations qui demeurent à venir en ce qui a trait au renouvellement des équipements à la Société d'informatique Bourgchemin et la mise à jour des équipements en informatique de gestion, considérant le développement en cours du logiciel REGARD sur technologie PC, le choix d'informatiser le Service de recherche documentaire via la structure actuelle de RENARD a paru plus judicieux à court terme. À cet égard, la direction des Services pédagogiques entend réexaminer le dossier à la lumière des ressources requises (ordre de 60 000 $) et des disponibilités budgétaires en 1993-1994 pour assurer l'informatisation de la bibliothèque sur une autre plate-forme.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Procéder à l'informatisation de la bibliothèque via RENARD pour la recherche documentaire en installant deux postes de travail pour les usagers (septembre 1992).

2. Revoir le dossier complet à la lumière des développements des logiciels MULTILIS et REGARD (mars 1993).

3. Soumettre la solution retenue à la Régie interne du Cégep (avril 1993).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Henriette Dion
Johanne Giguère
Comité d'informatique de pédagogie
Société d'informatique Bourgchemin

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.3 DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Résumé de la problématique

- La Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps :

  Le Conseil des collèges, dans son rapport sur l'avenir des cégeps, propose que les cours obligatoires d'éducation physique passent de 4 à 2. Nous sommes en désaccord avec ce constat et nous ferons valoir nos idées et nos actions sur le sujet.

- L'agrandissement du Cégep :

  Depuis plusieurs années, le secteur de l'éducation physique est laissé pour compte au niveau de l'attribution de plateaux d'enseignement. Nous sommes prêts à justifier les besoins inhérents pour dispenser nos cours. Il y a urgence, car le niveau d'apprentissage des élèves en souffre à cause du manque d'espace.

- Nouveau programme en Éducation physique :

  Le nouveau programme élaboré localement intégrera les objectifs ministériels. Il rencontrera les objectifs particuliers du Département et établira les axes de développement privilégiés au regard de la formation fondamentale.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Être présent au niveau local en démontrant l'importance de l'éducation physique dans un projet de formation (continu sur le trimestre d'automne 1992).

2. Faire valoir nos besoins par une présence constante du Département sur les choix à faire pour l'agrandissement (continu sur le trimestre d'automne 1992).

3. Consulter le milieu sur le nouveau programme d'éducation physique qui a été élaboré en mai et juin 1992 pour vérifier son application en ayant pour objectif sa mise en pratique en août 1993 (continu sur le trimestre d'automne 1992).

Responsables

André Gingras
Jocelyne Lefebvre

Collaboration

Département d'éducation physique

DOSSIER	8	SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.4	DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES

Résumé de la problématique

Le Département des sciences humaines s'est engagé au cours de l'année 1991-1992 dans une démarche de revalorisation des sciences humaines, une démarche qui coïncide d'ailleurs avec la première année d'implantation d'un nouveau programme. En plus de veiller à ce que la réforme remplisse ses promesses, et cela dans un esprit d'approche programme, nous voulons nous concerter dans le but de maintenir un niveau d'exigences élevé tout en nous efforçant d'assurer la meilleure formation possible à nos élèves. Le nouveau programme de même que nos premières réflexions et expérimentations dans le sens de la revalorisation nous amènent à envisager toute une série d'actions qui s'articulent, entre autres, autour des nouveaux cours, de l'évaluation de notre programme, de l'étude de notre clientèle, de l'encadrement des professeurs et des élèves, de l'examen de nos formes d'évaluation et de la perception des sciences humaines.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Expérimenter le nouveau cours de "Méthodologie des sciences humaines" (automne 1992).

2. Réaliser un projet portant sur l'activité d'intégration, une activité prévue pour le quatrième trimestre dans la formation des élèves (automne 1992).

3. Planifier des activités d'orientation spéciales pour les élèves en sciences humaines (continu).

4. Évaluer les enseignements :

   - globalement en sciences humaines (continu),
   - dans les cours disciplinaires (continu).

5. Étudier notre clientèle :

   - profil des élèves nouvellement inscrits (continu),
   - profil des élèves qui abandonnent ou qui échouent (continu).

6. Assurer un encadrement :

   - des élèves (rentabilisation de nos périodes de disponibilité pour un meilleur suivi individuel; formation en classe; prise de notes; etc.) (continu),

   - des nouveaux professeurs (pratiques pédagogiques, méthodes d'évaluation, etc.) (continu).

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.4 (suite)

Actions à entreprendre et échéancier (suite)

7. Assurer une meilleure évaluation des élèves :

   - correction et qualité du français (continu),
   - harmonisation de nos critères de correction (continu),
   - nos formes d'évaluation et la préparation pour l'université (continu).

Responsables

Guy Gauthier
Pierre Langis

Collaboration

Département de sciences humaines

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.5 DÉPARTEMENT DE SOINS INFIRMIERS

Résumé de la problématique

Dans le cadre de l'évaluation de l'année 1991-1992, nous avons constaté que dans l'ensemble, les professeurs ont vécu des difficultés diverses : problèmes disciplinaires, droits des élèves versus leurs obligations, droits des professeurs, problèmes relevant également de la motivation des élèves et de leur responsabilisation au regard de leur engagement dans le programme de soins infirmiers.

Suite à la visite du comité d'inspection professionnelle de l'O.I.I.Q., effectuée les 26 et 27 mai 1992, nous aurons, à partir du rapport d'évaluation que nous recevrons à la fin août 1992, à établir un plan d'action et à assurer son application durant l'année 1992-1993.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Trouver des mécanismes pour contrer l'absentéisme, favoriser l'engagement et augmenter la motivation des élèves (continu).

2. Établir le plan d'action suite à l'évaluation du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (décembre 1992).

3. Assurer la réalisation du plan d'action (trimestre d'hiver 1993).

Responsables

Micheline St-Arnaud
Jean-Claude Morin

Collaboration

Département de soins infirmiers

DOSSIER	8	SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.6	DÉPARTEMENT DES ARTS, LANGUES ET LETTRES : RÉFLEXION SUR LES COURS DE LA SÉQUENCE EN FRANÇAIS

Résumé de la problématique

Les quatre cours de français obligatoires de niveau collégial sont organisés en séquence. S'il est vrai que cette séquence peut varier d'un collège à l'autre, il faut néanmoins s'assurer qu'elle est logique et progressive en ce qui a trait aux objectifs d'apprentissage proposés et aux habiletés à développer au plan des compétences langagières.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Poursuivre l'analyse de nos pratiques d'enseignement et revoir la séquence des cours de français proposée aux élèves de 2e année (décembre 1992).

2. S'assurer que la séquence des cours de français propose des objectifs intégrés concernant la maîtrise de la langue écrite et parlée (juin 1993).

Responsable

Doris Grandmont

Collaboration

Département des arts, langues et lettres

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.7 DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Résumé de la problématique

Suite au rapport d'évaluation déposé au Conseil d'administration au cours de l'année 1991-1992, le Département entend mettre de l'avant des actions visant à accentuer l'informatisation de certains cours du programme de techniques administratives. D'une part, cet élément a été retenu comme une priorité de développement du programme. D'autre part, le Département a demandé et obtenu une allocation spécifique dans le cadre du programme d'adaptation aux technologies et aux programmes d'études pour supporter l'informatisation de son programme.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Assurer la formation de quatre professeurs sur l'apprentissage de nouveaux logiciels de gestion (Avantage, Fortune 1000, Windows, Excel, Planification +) (continu).

2. Établir un lien avec l'informatisation de certains cours du programme (410-530, 410-546, 410-610, 410-693 et 410-947) (continu).

Responsable

Michel Toulouse

Collaboration

Françoise Richer
Département de tech. administratives

DOSSIER	8	SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.8	DÉPARTEMENT DE T.E.E.I. : PROMOTION DU PROGRAMME

Résumé de la problématique

Les enseignants du Département de T.E.E.I. se questionnent sur la visibilité de l'option. Ainsi, alors que la clientèle est en croissance dans plusieurs programmes du secteur professionnel, elle demeure stable dans le programme de T.E.E.I. malgré des taux de placement exceptionnels.

Plus particulièrement, nous pensons que le programme doit être davantage connu des différents employeurs potentiels. L'implantation de la formule Alternance travail-études dans le programme à compter de cette année nous semble une occasion plus que favorable pour assurer une meilleure visibilité du programme dans les régions 04 et de Montréal.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Mettre en place un projet de promotion de l'option auprès des spécialistes en construction et des évaluateurs (continu).

2. S'assurer de l'implantation de la formule Alternance travail-études dans le programme (continu).

Responsable

Alain Langlois

Collaboration

Marc Boucher

DOSSIER	8	SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.9	DÉPARTEMENT D'ÉLECTROTECHNIQUE : EXPÉRIMENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME

Résumé de la problématique

Le nouveau programme d'électrotechnique doit être implanté dans dix collèges au cours de l'année 1992-1993. Alors que la planification initiale prévoyait que les autres collèges autorisés à offrir ce programme feraient de même en 1993-1994, soit après l'expérimentation de la première année du programme révisé, la ministre a plutôt retenu une expérimentation de trois ans dans les dix collèges concernés. Ainsi, ce n'est qu'en 1995-1996 que le Cégep de Drummondville pourra implanter le programme révisé.

Cette phase d'expérimentation prévoit cependant le développement de matériel didactique et la tenue d'activités de perfectionnement susceptibles de faciliter l'implantation dans tous les collèges en 1995-1996. Ce sont ces éléments qui retiendront notre attention au cours de cette année.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Assurer le suivi de l'expérimentation en cours dans dix collèges du réseau (continu).

2. Participer aux activités de perfectionnement à l'intention des collèges qui ne participent pas à l'expérimentation (continu).

3. Revoir notre devis pédagogique au besoin (continu).

Responsable

Bernard Rioux

Collaboration

Département d'électrotechnique
Roch Nappert

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.10 ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AU COLLÉGIAL

Résumé de la problématique

La commission parlementaire, annoncée pour l'automne 1992, sur la refonte de l'enseignement collégial laisse présager des changements profonds quant au statut de l'enseignement de la philosophie. Le Département de philosophie affectera prioritairement ses énergies à l'examen de cette importante question. Sa contribution sera sollicitée au niveau de plusieurs instances.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Réaliser les études et débats pertinents (continu).

2. Assurer le suivi de la coordination provinciale de philosophie (continu).

Responsable

Département de philosophie

DOSSIER	8	SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.11	CONCRÉTISATION DES CONTENUS MINIMAUX EN PHILOSOPHIE ET DE LA SÉQUENCE DES HABILETÉS INTELLECTUELLES

Résumé de la problématique

La coordination provinciale de philosophie a dégagé, en mai 1992, des contenus minimaux communs pour chacun des quatre cours obligatoires de philosophie. Chaque département de philosophie a pour tâche maintenant de fixer très précisément la teneur de ces contenus minimaux de même que leur pondération par rapport à l'ensemble du trimestre. Il devra également réfléchir aux modalités d'évaluation de ces contenus : examens nationaux, examens locaux communs, à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant.

En ce qui a trait aux habiletés intellectuelles, le Département devra préciser les stratégies pour les atteindre et les vérifier.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Réaliser les études et les discussions pertinentes (continu).

2. Assurer le suivi de la coordination provinciale de philosophie (continu).

Responsable

Département de philosophie

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.12 SCIENCE, ON TOURNE!

Résumé de la problématique

À l'occasion du 25e anniversaire du réseau collégial, le milieu scientifique québécois et le réseau des cégeps organisent un concours scientifique et technique. Ce concours, subventionné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, prendra la forme d'un défi proposé aux élèves du collégial.

En équipe, les élèves devront réaliser une opération d'apparence fort simple, mais qui nécessite une série d'actions et de connaissances scientifiques et techniques relevant de la physique, de la chimie ou de la biologie.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Identifier une personne-ressource (avril 1992).
2. Diffuser l'information (septembre 1992).
3. Former des équipes (octobre 1992).
4. Assurer l'encadrement des équipes (continu).
5. Assurer l'organisation technique de l'épreuve (continu).
6. Tenir l'épreuve locale (mai 1993).

Responsable

Pierre Lemire

Collaboration

Département des sciences de la nature

DOSSIER	8 SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.13 PASSERELLE SECONDAIRE-COLLÉGIAL EN SCIENCES

Résumé de la problématique

Pour assurer une meilleure passerelle à nos futures cohortes d'élèves, les enseignantes et les enseignants de sciences désirent mieux connaître le nouveau programme des sciences du secondaire, suivre de près son implantation et développer un contact étroit avec les enseignantes et les enseignants qui appliquent quotidiennement cette réforme.

En janvier 1992, des rencontres ont eu lieu avec des responsables du secteur des sciences du secondaire. En 1992-1993, les rencontres se feront directement entre des enseignantes et des enseignants de chaque discipline scientifique.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Contacter le directeur des Services éducatifs de la Commission scolaire des Chênes afin d'établir le protocole d'une rencontre (septembre 1992).

2. Réaliser une rencontre avec les enseignantes et les enseignants de sciences (janvier 1993).

Responsable

Céline Marier

Collaboration

Roch Nappert
Les responsables des disciplines de biologie, de chimie et de physique

DOSSIER	8	SERVICES PÉDAGOGIQUES (DÉPARTEMENTS ET SERVICES)
	8.14	ENCADREMENT PARTICULIER DES NOUVEAUX ÉLÈVES EN MUSIQUE - AUTOMNE 1992 (SECTEUR PRÉ-UNIVERSITAIRE)

Résumé de la problématique

Les élèves du secteur musique proviennent à 80 % de l'extérieur de Drummondville. Ils sont originaires de l'Abitibi, de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick, etc. Ces nouveaux élèves ne retournent chez eux qu'occasionnellement. Ils ont besoin d'être encadré tant pour leurs études que pour connaître les services que le Cégep peut leur offrir. Nous voulons aussi les aider à organiser leurs loisirs et leur cadre de vie à l'extérieur du Cégep : logement, travail partiel et futur, etc.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Attribuer un parrain ou un tuteur à chacun des nouveaux élèves parmi les enseignantes et les enseignants à temps plein et à temps partiel ayant une tâche élevée (septembre 1992).

2. Assurer un suivi auprès des élèves sur la base de rencontres mensuelles ou encore à chaque fois que le besoin se fait sentir (continu).

Responsable

Carmen Picard

Collaboration

Département de musique

9.- ÉDUCATION DES ADULTES

DOSSIER	9 ÉDUCATION DES ADULTES
	9.1 RÉORGANISATION DU SERVICE - PHASE II

Résumé de la problématique

Dans le prolongement des actions menées en 1991-1992, le Service de l'éducation des adultes complétera cette année sa réorganisation. Certaines contraintes imprévues ont empêché d'aller aussi loin qu'on l'aurait souhaité dans la réorganisation. Le partage des responsabilités entre le personnel du Service est à poursuivre; l'ajout de nouveau personnel rendra cette opération encore plus essentielle. Sur le plan de l'organisation administrative, la gestion financière, la gestion des ressources humaines ainsi que la gestion documentaire feront l'objet d'importants changements. La venue d'une ou d'un adjoint administratif s'avère essentielle pour mener à bien cette réorganisation sans mettre en péril le développement de services à la clientèle d'individus et d'entreprises. Il faut continuer aussi la collaboration avec les autres services.

Sur le plan de la formation, l'ajout de professionnels permettra d'offrir de meilleurs services à la clientèle. La démarche de planification stratégique amorcée cette année indiquera de façon plus précise les axes de développement à poursuivre pour les années à venir.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Procéder au recrutement et à l'embauche d'une ou d'un adjoint administratif compétent pour mener à terme la réorganisation administrative (septembre 1992).

2. Compléter la revue de la répartition des tâches et responsabilités du personnel du Service (décembre 1992).

3. Compléter l'implantation du système de gestion documentaire (décembre 1992).

4. Se doter de mécanismes informatiques essentiels pour avoir une saine gestion financière (mars 1993).

5. Voir au perfectionnement du personnel du Service pour que chaque personne soit à l'aise dans les mandats qui lui sont confiés (continu).

Responsable

Mado Deforges

Collaboration

Tout le personnel du Service de l'éducation des adultes

10 - SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

DOSSIER	10	SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
	10.1	UNIFICATION ET INFORMATISATION DES QUESTIONNAIRES DE RELANCE DES SECTEURS GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Résumé de la problématique

Il s'agit d'un dossier du plan de travail 1991-92 dont l'échéancier a dû être modifié.

Les relances réalisées auprès des élèves finissants des secteurs général et professionnel ont toujours été les instruments qui permettent d'évaluer dans quelle mesure notre objectif a été atteint, soit celui de préparer les élèves à intégrer le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires.

Afin d'éliminer les longs délais découlant d'une telle opération et de faciliter le traitement des informations recherchées, il devient important d'utiliser l'informatique.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Unifier les deux questionnaires (août 1992).

2. Étudier différents modèles d'outils informatique et faire un choix (octobre 1992).

3. Réviser le questionnaire (résultat de 1.) en fonction du logiciel qui sera utilisé (novembre 1992).

4. Expérimenter le nouvel instrument de relance avec le groupe des finissantes et finissants du secteur professionnel de mai 1992 (novembre 1992).

5. Effectuer les corrections nécessaires suite à l'expérimentation (mai 1993).

6. Adopter la version finale (juin 1993).

Responsable

Yvon Bibeau

DOSSIER	10	SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
	10.2	ÉTUDE DES BESOINS EN DOCUMENTATION AUDIOVISUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE

Résumé de la problématique

Le Service d'aide financière dispose d'une excellente documentation écrite pour les élèves. En ce qui a trait à la documentation audiovisuelle pour l'aide financière, celle-ci est presque inexistante. Compte tenu du fait que les élèves baignent dans une civilisation médiagraphique axée sur l'audiovisuel, nous nous devons de ne pas négliger ce support. Une étude des besoins en documentation audiovisuelle concernant l'aide financière s'avère être une nécessité et ce, en vue d'élaborer des stratégies pour contribuer à faire mieux connaître cet aspect important de la vie étudiante.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Élaborer une stratégie d'information audiovisuelle sur l'aide financière (octobre 1992).

2. Concevoir des outils d'information audiovisuelle sur l'aide financière (décembre 1992).

3. Établir le montant des ressources financières requises pour réaliser les outils appropriés (janvier 1993).

4. Examiner les sources de financement (février 1993).

Responsable

Pierre Grondin

Collaboration

Jean Balleux
Pierre Boucher

DOSSIER	10	**SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES**
	10.3	**MONOGRAPHIES POUR L'INFORMATION PÉDAGOGIQUE**

Résumé de la problématique

Le Cégep s'attend à obtenir l'autorisation de la D.G.E.C. pour offrir un nouveau programme. Il est également probable que deux autres seront substantiellement modifiés pour être offerts selon le modèle Alternance travail-études.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Préparer une monographie pour le programme (A.E.C.) 901.24 Techniques de conception sonore et musicale (août 1992).

2. Modifier les monographies de T.E.E.I. et de Techniques de bureau pour y inclure les explications utiles à la compréhension du modèle Alternance travail-études.

Responsable

Jean Balleux

Collaboration

Services pédagogiques

DOSSIER	10 SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
	10.4 RÉVISION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COOP

Résumé de la problématique

Les rapports avec la coopérative étudiante sont régis par un protocole d'entente qui date de plusieurs années et qui n'a jamais été mis à jour pour y intégrer les nouvelles pratiques qui se sont développées. Comme les relations étaient entretenues principalement par le D.S.A.E., cela pouvait aller. Cependant, l'an passé, les Services administratifs et les Services pédagogiques ont requis les services de la Coop pour vendre les vignettes de stationnement et le document "Parcours par cours".

Ces nouveaux besoins ont fait voir la nécessité de réviser le protocole pour y prévoir le rôle de chacun.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Aviser la coopérative étudiante de l'intention de réviser le protocole d'entente et fixer un échéancier (août 1992).

2. Tenir une rencontre avec la Coop pour déterminer les points à discuter (septembre 1992).

3. Établir les nouvelles ententes et préparer le texte du protocole (novembre 1992).

4. Faire approuver le nouveau protocole par les instances décisionnelles de chacune des parties (décembre 1992).

5. Diffuser le protocole aux personnes intéressées.

Responsable

Jean Balleux

DOSSIER	10	SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
	10.5	IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE AU S.A.E.

Résumé de la problématique

Pour combler des besoins spécifiques en informatique, le S.A.E. a acquis pour son secrétariat un ordinateur 486, un *"scanner"* et une imprimante au laser et les logiciels suivants : Dos - Windows - Page Maker - Excel - Direct Acces - Correction de virus - Amipro.

De plus, l'opératrice doit également travailler avec des logiciels reliés à la S.I.B.

Tout en tenant compte des habiletés et de l'expérience de la personne qui doit opérer ces appareils et ces logiciels, il faut tout de même prévoir une phase d'implantation comportant des sessions de formation et d'expérimentation pour maximiser l'utilisation des appareils et des logiciels.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Rencontrer un responsable de l'éducation des adultes pour soumettre nos besoins de formation et élaborer un plan spécifique pour la personne appelée à utiliser notre technologie et nos logiciels (septembre 1992).

2. Présenter une demande de financement au comité de perfectionnement du personnel de soutien.

3. Réaliser les différentes étapes de formation (octobre 1992 à janvier 1993).

Responsable

Jean Baileux

Collaboration

Raymonde Cusson

DOSSIER	10	SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
	10.6	INFORMATION SCOLAIRE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES HUMAINES

Résumé de la problématique

Lors d'une réunion du Département des sciences humaines à laquelle le conseiller d'orientation a participé durant le trimestre d'hiver 92, les professeurs ont fait état de la faible connaissance qu'avaient leurs élèves quant aux professions des sciences humaines.

Par voie de conséquence, plusieurs élèves ont de la difficulté à se donner un lien d'appartenance à ce programme et la motivation chez plusieurs fait défaut.

Le Département et le Service d'orientation font de cette situation une priorité pour 1992-1993. Un comité de professeurs intéressés à travailler à ce dossier en concertation avec le conseiller d'orientation est présentement en voie de formation.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Former le comité (mai 1992).
2. Définir le projet dans sa forme et son contenu ainsi que dans ses conditions de réalisation (juin 1992).
3. Élaborer divers ateliers d'information et identifier les personnes-ressources à inviter (août 1992).
4. Réaliser un premier atelier (profil I de sciences humaines) (septembre 1992).
5. Réaliser un deuxième atelier (profil 2 des sciences humaines) (octobre 1992).
6. Réaliser un troisième atelier (profil 3 des sciences humaines) (novembre 1992).
7. Réaliser un quatrième atelier (profil 4 des sciences humaines) (février 1993).
8. Évaluer le projet (mars 1993).

Responsable

Yvon Bibeau

Collaboration

Département des sciences humaines

II.- SERVICES DU PERSONNEL

DOSSIER	11 SERVICES DU PERSONNEL
	11.1 ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Résumé de la problématique

L'an dernier, le Collège, de concert avec les syndicats des trois catégories de personnel (enseignant, professionnel, soutien) et l'Association des cadres, formait un comité d'accès à l'égalité pour travailler spécifiquement, du moins dans un premier temps, au volet d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Cette question est devenue une préoccupation de société, priorisée par le gouvernement et les différents ministères dont celui qui nous régit, mais c'est avant tout un segment de la gestion des ressources humaines qui, à ce titre, ne peut échapper à notre attention.

Le mandat du comité, outre d'étudier tout problème d'accès à l'égalité soumis par une des parties et de faire au Collège toute recommandation utile, prévoit l'élaboration, si nécessaire, d'un programme d'accès à l'égalité. Dans ce dernier cas, pour en arriver à déterminer s'il y a sous-utilisation des femmes dans les différents emplois et, par conséquent, nécessité de mettre un programme en place, il faut procéder à un diagnostic qui s'établit en mettant en rapport l'analyse de l'effectif féminin dans les différents emplois et l'analyse de disponibilité de main-d'oeuvre féminine dans ces mêmes emplois.

La première série de paramètres comparatifs (analyse de l'effectif) doit être établie localement par le Collège. Avec l'aide de certains outils développés par des comités ou groupements nationaux, c'est la tâche que nous voulons effectuer pour présenter d'abord un portrait de l'ensemble du personnel à l'emploi de l'établissement, mais aussi une analyse plus détaillée par catégorie d'emploi, portrait et analyse qui seront consignés dans un rapport permettant de connaître la spécificité des femmes dans chacune de ces catégories quant à leur représentation et leurs conditions de travail. Comme il s'agit d'un dossier qui rejoint tout le personnel, nous souhaitons également associer, du moins par la sensibilisation, toute la communauté à la problématique et à la démarche.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Compléter et valider le traitement des données pour le personnel enseignant à l'enseignement régulier (novembre 1992).

2. Identifier les variables manquantes pour les autres catégories de personnel, en faire la cueillette et confectionner les fiches signalétiques (décembre 1992).

3. Effectuer la saisie et le traitement des données pour ces autres catégories (février 1993).

4. Produire un rapport sur l'analyse d'effectif (juin 1993).

Responsable

Serge Vincelette

Collaboration

Membres du Comité d'accès à l'égalité

DOSSIER	11	SERVICES DU PERSONNEL
	11.2	ÉLABORATION D'UN GUIDE D'OPÉRATIONS

Résumé de la problématique

Notre service a vécu à diverses reprises des mouvements de personnel occasionnés par des départs, des changements de postes ou par des absences prolongées telles invalidité, maternité ... Compte tenu du découpage des tâches et du partage des responsabilités et des dossiers que nous devons faire en raison des effectifs réduits dont nous disposons, la "spécialisation" en découlant a provoqué, durant ces périodes, des difficultés de fonctionnement ressenties tant par les membres du service que par nos usagers (autres services, personnel). Ce constat nous a fait voir la nécessité de nous doter d'outils de travail nous permettant d'assurer les opérations malgré l'absence du ou de la responsable du dossier.

C'est pourquoi, nous envisageons élaborer, au cours de l'année 1992-1993, un guide d'opérations dans lequel seraient inventoriés et expliqués les mécanismes de chacune de ces opérations. On y traitera du cheminement d'une opération dans ses détails en y spécifiant et en y annexant les formulaires pertinents ainsi qu'en répertoriant la localisation desdits formulaires et les liens à faire avec les supports informatiques utilisés. Ce guide, à l'usage premier du personnel du service, constituera également une référence fort utile aux autres services pour bien situer nos interventions dans les processus conjoints et faciliter ainsi les transactions que nous effectuons.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Inventorier toutes les opérations relevant de notre unité administrative (octobre 1992).

2. Établir, pour chacune :

   2.1 les formulaires en usage
   2.2 les services concernés
   2.3 le support informatique utilisé (janvier 1993).

3. Tracer et expliquer, pour chacune, le cheminement détaillé (mars 1993).

4. Élaborer le guide (mai 1993).

5. Valider le guide (juin 1993).

Responsable

Serge Vincelette

Collaboration

Tous les membres de l'unité administrative

12.- SERVICES ADMINISTRATIFS

DOSSIER	12	SERVICES ADMINISTRATIFS
	12.1	PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Résumé de la problématique

Le Cégep s'élargit tant au point de vue de la clientèle qu'au point de vue du personnel affecté à répondre à ses besoins. Les manifestations de problématiques sociales nouvelles dues à une certaine crise des valeurs, à des facteurs découlant de la récession économique, obligent le Collège à bien préciser des modalités dans l'exercice de ses pouvoirs au regard des comportements attendus par toutes les personnes qui fréquentent l'établissement.

Pour favoriser le bien commun et la sécurité générale, il devient nécessaire d'élaborer un règlement sur la question.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Voir à la rédaction d'un avant-projet sur la question en s'inspirant de différents modèles déjà en vigueur dans le réseau (novembre 1992).

2. Soumettre le projet au milieu pour fin de consultation (janvier 1993).

3. Faire adopter le règlement par le Conseil d'administration (février 1993).

4. Arrimer les éléments de ce règlement avec les aspects pertinents du règlement pédagogique (mars 1993).

Responsables

Michel Dumais
Serge Vincelette

Collaboration

Comité de régie interne

DOSSIER	12	SERVICES ADMINISTRATIFS
	12.2	INFORMATIQUE DE GESTION - PLAN TRIENNAL

Résumé de la problématique

Procéder à l'évaluation des équipements informatiques quant à leurs capacités au niveau de la demande, quant à leur durée de vie au niveau de leur rendement et des conséquences de leur maintien. Élaborer un plan triennal.

Poursuivre la formation des usagers pour améliorer l'optimisation dans la performance courante et rationaliser la répartition des équipements.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Établir un plan directeur et recueillir les attentes des usagers et de la direction (novembre 1992).

2. Consigner les choix qui s'offrent au Collège à partir d'un projet rationnel qui tient compte particulièrement des effets du développement sur la compatibilité et les capacités de financement dans le cadre d'un plan triennal d'investissement (février 1993).

Responsables

Johanne Giguère
Comité d'informatique de gestion

Collaboration

Tous les usagers de l'informatique de gestion